



Projet éolien Saintes Yolaine et Benoîte

Communes d'Origny-Sainte-Benoîte et de Pleine-Selve
Communauté de communes du Val de l'Oise
Département de l'Aisne (02)

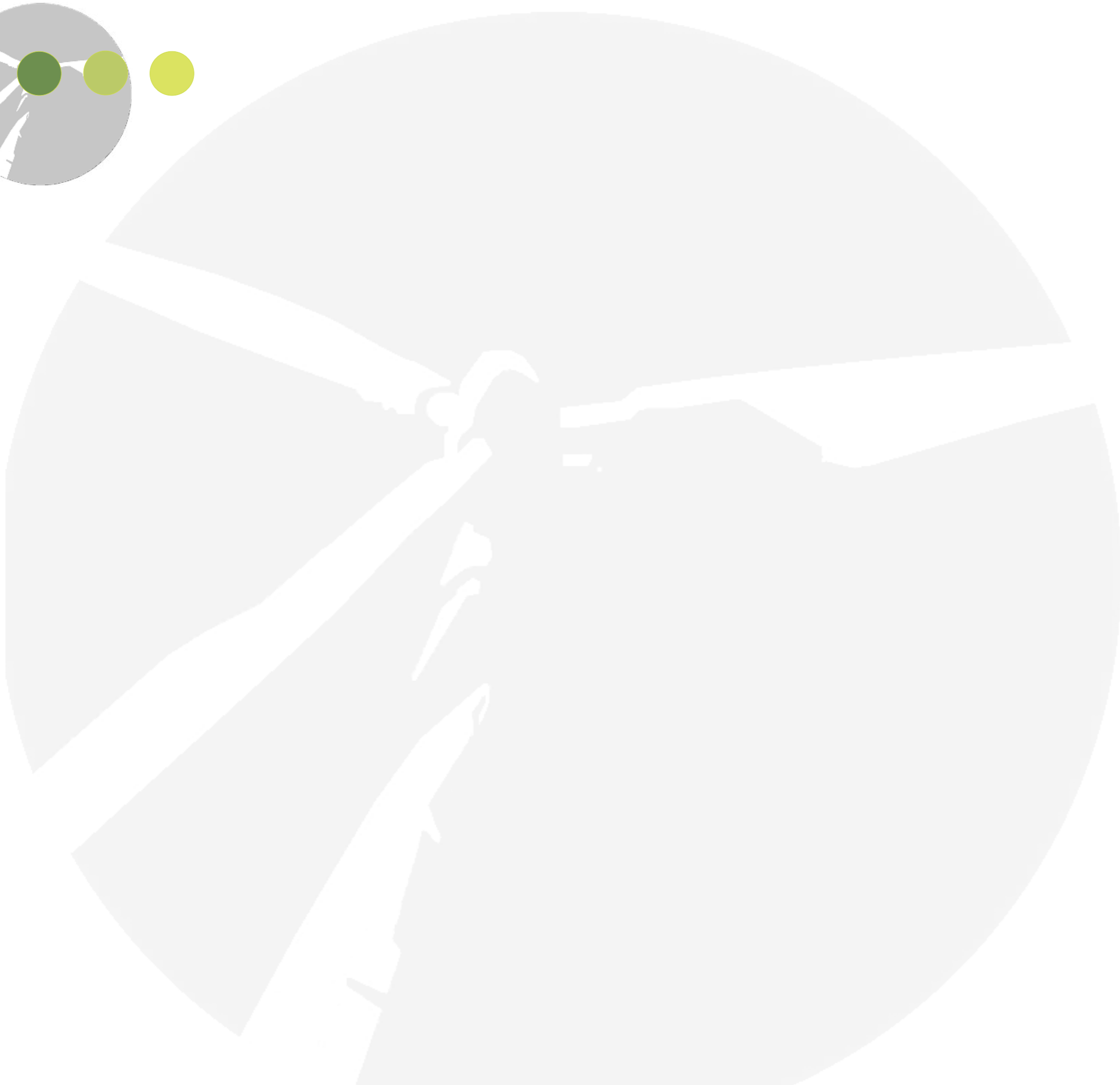


VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

Maître d'ouvrage :
Energie des Châtagniers
32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Juin 2020
(Actualisation décembre 2022)

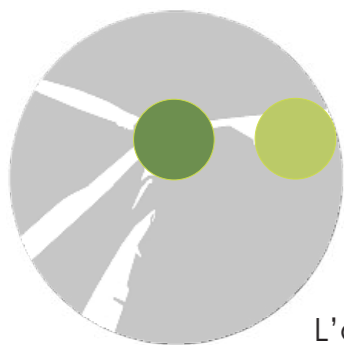






PROTOCOLE D'ÉLABORATION DU VOLET PAYSAGER





Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale en vigueur) est de fournir les données et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible d'un projet de parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère et patrimoniale la plus objective possible pour la mise en œuvre d'un projet qualitatif.

Se référant au «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres», élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses composantes géomorphologiques, patrimoniales (architecture, paysage, nature et culture) et humaines.

Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

- A - Contexte général et définition des aires d'études**
- B - Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**
- C - Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées**
- D - Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)**
- E - Stratégies paysagères d'implantation et études des scénarios**
- F - Evaluation des niveaux de perception et des impacts du projet et analyse des phénomènes de saturation visuelle éventuels par l'éolien**
- G - Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate et mesures d'accompagnement paysagères.**

Le volet paysager s'inscrit d'abord dans une démarche prospective et analytique afin de recenser l'ensemble des données paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire et d'en définir ses enjeux et sensibilités au regard du développement éolien ; puis dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet ; et enfin dans une démarche d'évaluation quantitative, qualitative et d'accompagnement. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les mutations du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet on peut s'appuyer sur les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Au sein du volet paysager, les mesures d'évitement et de réduction s'appliquent dès le processus de construction du projet (chapitres D et E). D'un point de vue paysager, la notion de compensation est difficile à appliquer car inquantifiable en terme de périmètre d'intervention et de localisation des actions. Il est donc admis, au sein du guide des études d'impacts, qu'il s'agira principalement de mesures d'accompagnements pouvant réduire ponctuellement la perception du projet ou à proposer en contrepartie des actions d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie.

DÉROULEMENT DU VOLET PAYSAGER (MÉTHODE, OUTILS)

CHAPITRE A - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

Il s'agit dans cette première étape de localiser la zone de projet d'un point de vue géographique et administratif et d'établir un ensemble de périmètre d'étude correspondants à différentes composantes du territoire (paysagères, patrimoniales, humaines et culturelles).

Le guide éolien fait état de 3 aires d'études : une aire dite éloignée qui correspond à la zone de visibilité du projet, une aire rapprochée (de 6 à 10 km autour du projet) et une aire immédiate.

- **Définition de l'aire dite «éloignée»** : Elle est définie par une **approche visuelle et paysagère s'appuyant sur la zone de visibilité potentielle du projet**. Ce périmètre est déterminé au regard du contexte géomorphologique général (paysage ouvert ou fermé) et à l'appui d'une ZIV (zone d'influence visuelle) réalisée avec un logiciel spécifique. Elle permet de tenir compte de paysages et patrimoine majeurs dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.

D'une manière générale la ZIV n'est réalisée qu'à partir des données topographiques (MNT). Elle offre donc une aire visuelle maximisée (sans masques bâtis ou végétaux). Toutefois dans certains cas, il arrive que la couche boisement ait été acquise permettant ainsi d'avoir une aire paysagère plus réaliste (ce qui n'est pas le cas ici).

Les évolutions du guide éolien établissent que cette aire est d'environ 25 km. Toutefois, selon les caractéristiques géomorphologiques et d'occupation d'un territoire ainsi que les conditions climatiques, la visibilité d'un projet peut porter à plus de 50 km autour de ce dernier. Il convient donc d'établir un cadrage réaliste du calcul de la ZIV. Si l'on part du fait qu'au-delà de 40 km, une éolienne de 200m par exemple est perçue comme un objet d'0.6 cm de haut, on peut considérer que sa prégnance est très faible par rapport à d'autres objets situés en interface de l'éolienne et l'observateur. La ZIV peut donc être calculée sur la base d'une visibilité totale ou à hauteur du moyeu de l'éolienne et un maximum de 40km peut être admis.

- **Définition de l'aire dite «rapprochée»** : **Le guide éolien considère que cette aire correspond à un périmètre de 6 à 10 km autour du projet mais ne donne pas les règles pour la définir plus concrètement.**

Pour définir l'aire rapprochée, nous nous appuyons sur un premier outil, la ZIV du projet. Elle permet de faire émerger un périmètre de prégnance potentielle du projet de 5 à 10 km.

Selon le résultat de l'aire éloignée ainsi que les caractéristiques paysagères, patrimoniales et physiques du territoire, il peut être intéressant d'apporter des niveaux de lecture intermédiaires (aujourd'hui admis par la DREAL Hauts de France).

Par conséquent, nous proposons de nous appuyer sur un deuxième outil : Il s'agit d'une approche théorique basée sur une formule de l'ADEME (Rayon d'étude = (100 +N) x H (N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur des machines)). Le résultat permet de faire émerger un zonage intermédiaire entre 15 et 20 km autour du projet.

- **Définition de l'aire dite «immédiate»** : **Le guide éolien ne précise pas de mode de calcul. Nous proposons de l'établir sur la base d'une distance d'1km autour de la Zone d'implantation du Projet ZIP.**

Les périmètres qui résulteront de ces approches seront utilisés pour établir les cartographies de l'état initial et ces aires d'études pourront être amenées à évoluer, en fonction des paysages



remarquables, sites emblématiques ou patrimoine mondial en présence ou en fonction de l'emprise définitive du projet dans la partie analyse des impacts.

Les chapitres dédiés à l'état initial font l'objet d'une approche dite en «entonnoir» ou par emboîtement d'échelles, allant du général au local et s'inspirant des aires d'études éloignées, rapprochées et immédiates définies dans le guide des études d'impacts. L'objectif étant à l'issue de l'état initial de recroiser l'ensemble des données pour offrir une analyse plus transversale du territoire.

L'état initial s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain effectuées à différents moments de l'année.

CHAPITRE B - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'objectif de ce chapitre est de s'attacher au recensement des ensembles paysagers et patrimoniaux majeurs qui fondent l'identité du territoire reconnaissable au niveau national ou régional. Au-delà de les recenser il s'agira surtout de les analyser au regard de leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

1 - Schéma régional éolien (SRE) et autres documents de cadrage à grande échelle

Le SRE, bien qu'il n'ait plus de valeur réglementaire, reste un document de cadrage permettant de situer le projet au regard des zones favorables, des respirations paysagères préconisées et des principes de pôles de densification établis au moment de son élaboration. Si le projet s'inscrit dans un territoire possédant un SCOT, celui-ci sera analysé afin de faire ressortir les dynamiques du territoire pouvant interagir avec le projet.

2 - Entités paysagères, paysages emblématiques et biens inscrits au patrimoine mondial, Grands sites

Les atlas de paysage identifient les typologies de paysage présentes sur l'aire d'étude éloignée ainsi que les composantes qui les constituent permettant ainsi d'analyser leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

Les paysages remarquables ou emblématiques, selon les territoires, sont identifiés soit dans les SRE soit dans les atlas de paysage. Au regard de leur localisation, de leur rayonnement et de leur visibilité, ils peuvent amener à faire évoluer l'aire d'étude éloignée afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'analyse des impacts du projet.

Les biens inscrits au patrimoine mondial ou les projets de classement UNESCO feront l'objet d'une analyse séparée et des interactions avec le projet au regard de la nature de l'élément inscrit.

Si des paysages remarquables, des biens inscrits ou en voie d'inscription au patrimoine s'inscrivent dans l'aire d'étude rapprochée, ils feront l'objet d'une fiche d'analyse plus détaillée sur base de photos-interprétations, coupes éventuelles et des campagnes de terrain.

L'ensemble des éléments recensés sera analysé au sein de cartographies et d'un tableau multicritères visant à déterminer pour chacun un niveau d'enjeu et de sensibilité s'appuyant

sur le rayonnement du site ou sa reconnaissance, sa distance au projet, son contexte environnemental et paysager, sa visibilité...

3 - Elaboration d'une première synthèse et adaptation éventuelle de l'aire d'étude éloignée.

Une première synthèse est établie à cette étape permettant de voir si un ajustement de l'aire d'étude éloignée est nécessaire au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux émergent et de leur distance au projet.

Cette synthèse permettra de hiérarchiser les niveaux d'enjeu et de sensibilités des pôles majeurs et d'identifier des premières mesures d'évitement et/ou de réduction ainsi que les photomontages nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard de ces éléments majeurs.

CHAPITRE C - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES ET RAPPROCHÉES

A cette échelle il s'agit d'analyser les composantes locales du paysage qui va accueillir le projet et dont la prégnance de celui-ci commence à être notable. Le guide de l'étude d'impact parle d'un rayon de 6 à 10 km autour de la zone de projet pour l'aire d'étude rapprochée. En ce qui concerne le recensement et l'analyse des données, notamment en ce qui concerne le patrimoine, nous proposons d'étendre l'aire d'étude en fonction du résultat lié à la formule de l'Ademe.

L'approche se veut ici thématique afin de bien prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères à savoir, les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues...) et l'occupation du sol sont particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard...) sont regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale est évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles et les espaces habités.

Dans ce chapitre, il s'agit aussi d'analyser le contexte éolien existant et projeté au moment du dépôt du dossier, d'analyser l'évolution de ce contexte au regard du SRE et d'analyser le positionnement de la zone de projet vis-à-vis de ce contexte éolien et des différentes composantes paysagères et patrimoniales recensées.

1 - Lecture paysagère et patrimoniale thématique

a - Contexte éolien

Le recensement éolien s'appuie à la fois sur les données de la DREAL (carto GEO-IDE) disponibles et sur les données recensées auprès des services de l'état par le porteur de projets. L'objectif est d'analyser les modalités d'implantation, les gabarits ainsi que les effets de polarités et de respirations existantes afin de guider les stratégies dans la phase suivante. Si le contexte actuel montre une densité éolienne notable autour du projet, comme c'est le cas ici, une première analyse des effets de densification voire d'enfermement sera élaborée avant-projet.



Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif est d'analyser la capacité du secteur d'étude à accueillir d'autres éoliennes et de prédéterminer l'envergure possible du projet. Pour réaliser ce travail, nous utiliserons l'outil utilisé dans d'autres régions françaises (Franche-Comté, Centre...) visant à déterminer les angles exempts de vues sur l'éolien autour des bourgs en formalisant des «camemberts». Cette analyse est réalisée sur un périmètre d'environ 5 à 10 km autour du projet ce qui permet d'intégrer le plus souvent les pôles éoliens les plus proches. Au-delà de 5 km, le choix des communes analysées dépend du contexte éolien pré-existant entre les communes et le projet.

b - Contexte géomorphologique

L'objectif est d'analyser le contexte physique (relief, lignes de force, belvédères naturels), de faire ressortir les zones de visibilité majeure, les micro-paysages sensibles et les rapports d'échelle avec le développement éolien. Plusieurs transects paysagers sont réalisés pour analyser les rapports d'échelle majeurs du territoire d'étude.

c - Occupation du sol / Infrastructures / Urbanisme

Il s'agit ici d'analyser le contexte paysager global : structures agri-environnementales (type de culture, présence de bocage, boisements, alignement structurants), le réseau d'infrastructures et les typologies des zones d'habitats (urbains, rurales, économiques) et leur modalités d'implantations sur le territoire (vallées, plateaux, interdistances, densités...). Si les communes directement concernées par le projet possèdent un PLU ou un PLUi, ils seront analysés (PADD, zonage) pour identifier les extensions ou projets éventuels inscrits pouvant interagir avec le projet.

d - Monuments historiques / cônes de vue / patrimoine local / jardins remarquables / cimetières militaires (le cas échéant)

L'objectif est de recenser l'ensemble des monuments historiques, les cônes de vue d'intérêt paysager des parcs de château et autres édifices, des jardins remarquables, des belvédères ou panoramas aménagés ou valorisés et de définir leur niveau d'enjeu et de sensibilité par rapport à la zone de projet en s'appuyant sur leur rayonnement, leur environnement, leur visibilité physique et leur distance au projet.

En ce qui concerne les cônes de vues tournés vers la zone de projet et si ce dernier se trouve inscrit dans ces cônes, le site concerné fera l'objet d'une analyse plus fine (photo-interprétation, coupes...).

En ce qui concerne le patrimoine local (clochers repères atypiques, calvaires, chapelles, fermes de caractère préservées, silos...), la prégnance du projet se joue entre 3 et 5 km, car au-delà, la plupart des éléments cités ne sont pas forcément visibles ou identifiables. En ce qui concerne les sites de mémoire, si le projet se trouve dans un secteur à forte valeur mémorielle, les sites majeurs sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, et les cimetières militaires sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée car encore une fois la prégnance du projet sur ces éléments se jouent principalement sur les sites en prise directe avec la zone de projet.

e - Identité socio-culturelle

Il s'agit ici d'analyser la reconnaissance et l'identité du territoire au travers des arts et du tourisme (littérature, peinture, espaces naturels, randonnées, lieux d'attractivité loisirs et culturels...)

Cette échelle d'aire d'étude peut faire l'objet de zooms d'analyses paysagères et patrimoniales sur le rayon des 5 km autour du projet, là où la prégnance du projet est la plus importante.

2 - Analyse du contexte paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate

Il s'agit ici d'avoir une analyse des éléments de paysage et patrimoine en prise directe avec le projet et les travaux le concernant qui permettront à la fois d'identifier les éléments d'intérêt, les éléments d'appuis pour définir les mesures d'insertion des postes de livraison et les typologies d'accompagnement paysager possible sur le secteur.

3 - Elaboration d'une synthèse

A l'issue de la lecture par thématique, un travail de synthèse est nécessaire pour analyser la transversalité de l'ensemble des composantes ainsi que pour définir et hiérarchiser les enjeux et sensibilités au regard du développement éolien.

CHAPITRE D - SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES + ZIV DE LA ZONE D'ÉTUDE)

Après avoir établi une analyse en «entonnoir» et élaborer des synthèses intermédiaires, il s'agit ici de tout recroiser afin d'avoir une lecture claire des secteurs à enjeux, des points de vigilance, des attentions particulières à porter.

Cette synthèse sera superposée avec la ZIV réalisée en début d'étude ce qui permettra d'identifier les points de vue nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard des sensibilités du territoire.

Cette synthèse permettra aussi d'identifier les mesures d'évitement et de réduction à intégrer comme précepte aux stratégies paysagères d'implantation.

Cette synthèse est présentée sous forme de cartographie(s) et de tableaux.

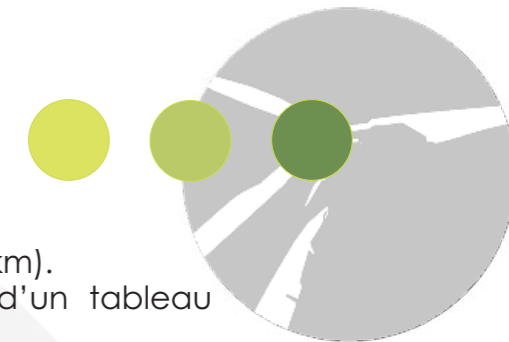
CHAPITRE E - STRATÉGIES PAYSAGÈRES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES SCÉNARIOS

Le processus de construction vise à d'abord étudier les postures paysagères possibles au regard du contexte avec la seule contrainte des distances aux voiries et aux habitations. Les scénarios d'implantation sont analysés et font l'objet de photomontages afin de comparer les niveaux de perception et d'impact des différentes variantes. A l'issue de cette première étape, les scénarios sont confrontés aux contraintes environnementales, techniques, acoustiques et foncières pour parvenir au choix du scénario final. Celui-ci pouvant faire l'objet de variantes si nécessaire (quantitative ou gabarit de machine).

Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation par le biais d'une analyse comparative et multicritère des scénarios au regard des éléments issus de la synthèse de l'état initial.

Suite au choix de l'implantation finale, une nouvelle ZIV est calculée. Cette ZIV est majoritairement calée sur le MNT sauf si le porteur de projet a fait l'acquisition de la couche boisement, ce qui n'est pas le cas ici. Au regard de cette ZIV, la carte des points de vue issue de l'état initial peut se voir complétée notamment au niveau local et patrimonial.

Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse



CHAPITRE F - EVALUATION DES NIVEAUX DE PERCEPTION ET D'IMPACT DU PROJET / ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE SATURATION VISUELLE ÉVENTUELS PAR L'ÉOLIEN

1 - Analyse de la visibilité et des niveaux de perception du projet

Par le biais de cartographies réalisées sur les aires éloignées et rapprochées en superposant : la synthèse de l'état initial, les points de vue, la ZIV et l'apposition de masques visuels majeurs relevés par photo-interprétation.

Par la reprise des transects paysagers de l'état initial avec l'ajout du projet.

L'objectif est d'analyser l'étendue et le niveau de visibilité et de perception du projet en s'appuyant éventuellement sur plusieurs ZIV (visibilité ou non du projet, nombre d'éoliennes visibles, visibilité du projet au niveau rotor...). Si la ZIV n'est réalisée que sur la base du MNT, donc proposant une vision maximisante (ce qui est le cas ici), l'apposition de masques visuels par photo-interprétation permet d'apporter une lecture plus réaliste de la perception du projet.

2 - Analyse de l'impact du projet au travers de photomontages et des phénomènes de covisibilité

Les conditions et modalités de prises de vue ainsi que la réalisation des photomontages sont décrites au cas par cas en amont de cette partie.

La présentation des photomontages vise à faire état du contexte initial avant projet en faisant notamment émerger les éléments identitaires visibles (MH, éléments de repère, micro-paysage, contexte éolien existant et projets autorisés...), puis du contexte avec projet dans une vision élargie.

Afin d'avoir un point de vue réaliste de l'impact du projet et de ses interactions avec les éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, une vision cadrée sur le champ de vision humain est présentée.

Chaque photomontage fait l'objet d'un commentaire descriptif et analytique sur le contexte visible, le niveau de visibilité du projet, l'impact sur l'environnement, les interactions et covisibilités avec le patrimoine, et le rapport au contexte éolien existant et projeté. Ponctuellement des superpositions du projet avec d'autres éléments verticaux (type ligne électrique...) pourront aussi être signalées comme impact cumulés à prendre en compte dans le chapitre mesure d'accompagnement.

3 - Analyse des effets cumulés et de densification avec d'autres projets connus

Pour l'analyse des effets cumulés, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **La ZIV cumulée** permettant d'analyser les zones de visibilité supplémentaires sur l'éolien générées par le projet

- **La lecture par angle de visibilité** (méthode «camembert» utilisée en Franche Comté et en Région Centre) visant à définir de manière théorique les angles de vue impactés et exempts de vue sur l'éolien pour les communes situées dans un rayon de 5 à 10km (selon le contexte géomorphologique et éolien) et positionnées en plateaux, en plaines et sur les hauts de versants. L'objectif étant d'analyser les effets éventuels de densification voire de saturation et le niveau de participation du projet dans ces effets. Selon le contexte, des filtres peuvent être mis en place afin d'apporter une vision plus réaliste à cet outil (masque végétal notable en périphérie des bourgs, dégradé de couleur entre

les angles impactés par des parcs à 10km et ceux situés à moins de 5km). Cet outil est traduit de manière cartographique et sous forme d'un tableau comparatif.

- Si des communes ressortent comme saturées ou en limite de saturation par l'ajout du projet (angle exempt de vue sur l'éolien inférieur ou égal à 60°) ou si localement le projet augmente de manière forte l'angle de visibilité par rapport à l'existant, elles peuvent faire l'objet d'une **analyse plus détaillée par photo-interprétation**, streetview et terrain afin d'identifier les cadrages visuels réels depuis ces communes. L'objectif étant de tenir compte des structures végétales et de leur typologie, de l'axe de voiries, des talus présents en entrée et sortie de commune, des fenêtres générées par des dents creuses au sein de l'urbanisation...

4 - Synthèse des impacts et effets cumulés au regard des différentes composantes du territoire

A l'issue de ce chapitre une synthèse est élaborée de manière à faire ressortir les impacts du projet au regard des différentes composantes paysagères et patrimoniales (aires éloignées et rapprochées confondues) et d'apporter une première conclusion paysagère pouvant aboutir à la proposition de mise en place de mesures de compensation, d'accompagnement et/ou de valorisation paysagère et du cadre vie.

CHAPITRE G - IMPACTS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES

1 - Impact du projet dans l'aire immédiate

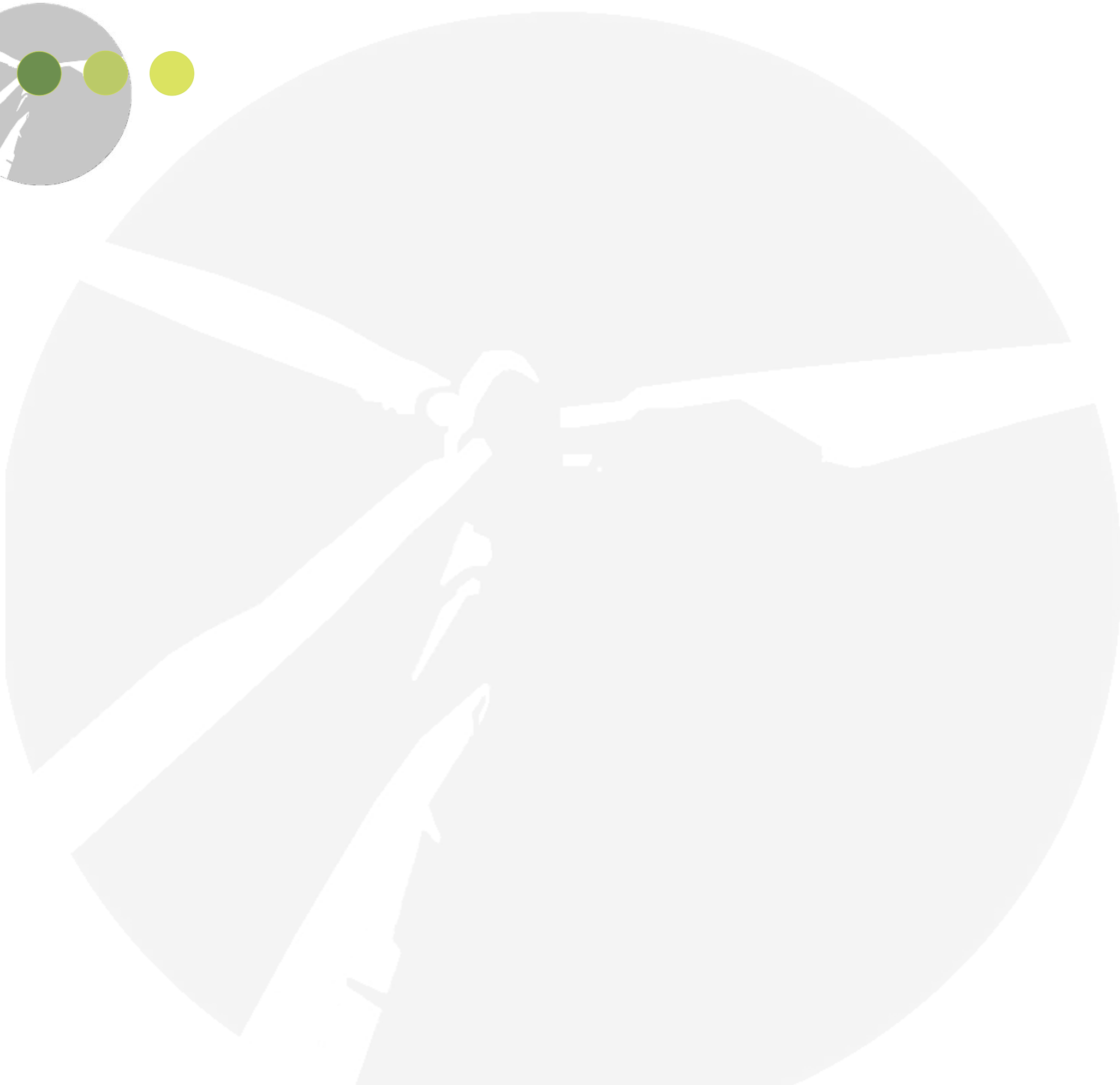
Il s'agit d'analyser l'ensemble des travaux inhérents au projet au regard de l'existant (élargissement ou création de chemins, création de plateformes provisoires et permanentes, intégration des fondations), de définir les modalités d'implantation et d'insertion du ou des poste(s) de livraison au regard de l'occupation du sol et des contraintes environnementales.

2 - Définition des mesures de compensation et/ou d'accompagnement paysager

Au regard de la synthèse des impacts, les mesures sont discutées entre les bureaux d'étude et le porteur de projet. Elles peuvent être de plusieurs natures :

- effacement ponctuel des réseaux
- valorisation des traversées ou entrées de bourgs
- valorisation pédagogique de chemins de randonnée à proximité
- plantation ponctuelle de structure végétale (haie, alignement, boisement...)
- ...

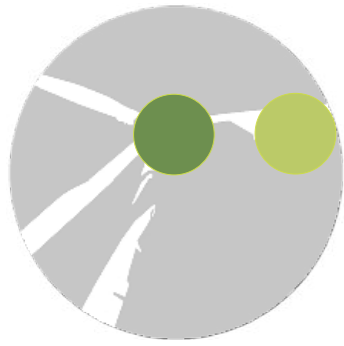
Ne seront présentées en détail que les mesures sur lesquelles le porteur de projet s'engage formellement.





SOMMAIRE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE





Sommaire

ÉTAT INITIAL DU VOLET PAYSAGER / STRATÉGIES

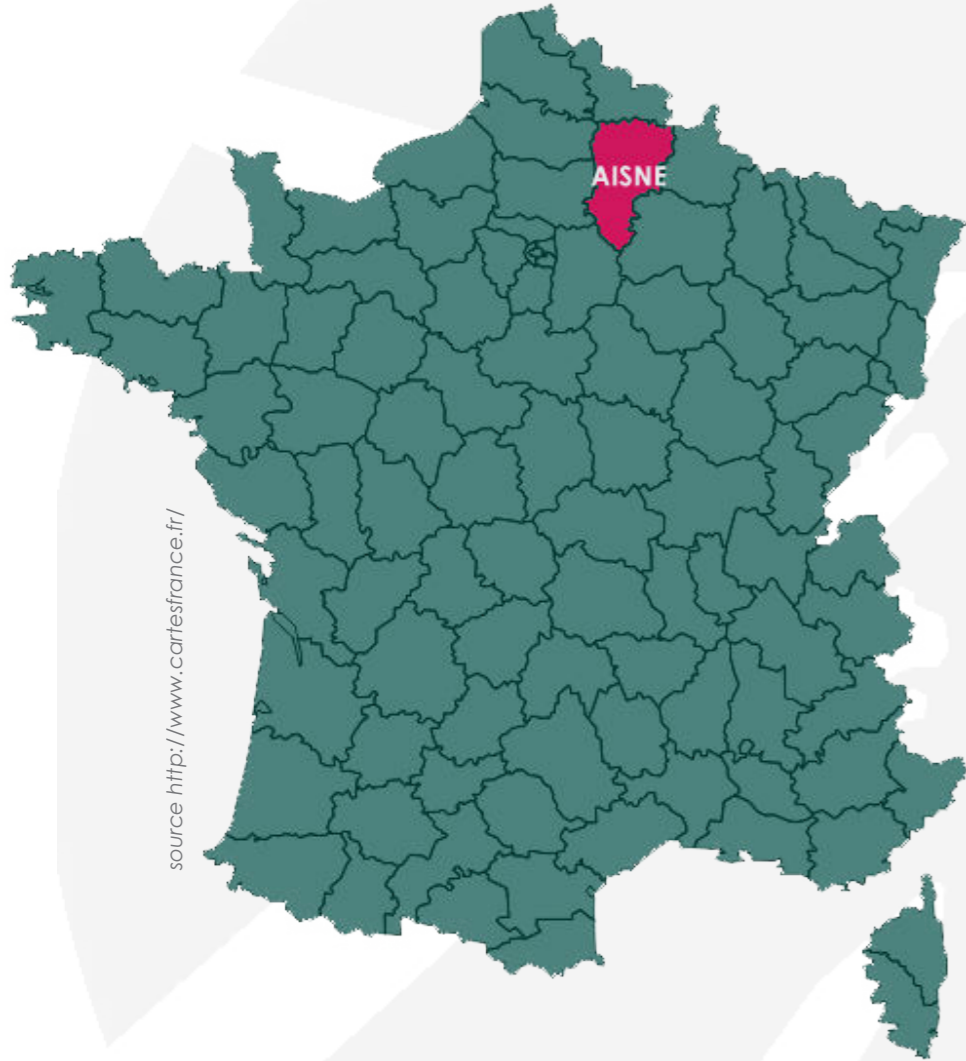
Localisation du site d'étude.....	12
A. Définition des aires d'études.....	13
B. Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	19
Schéma éolien régional Picardie.....	20
Les grandes structures paysagères régionales.....	23
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondiale et autres éléments de patrimoine majeur.....	28
Description des sites et hiérarchisation des enjeux sur l'aire d'étude éloignée.....	34
Approche socio-culturelle.....	39
C. Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées.....	41
Contexte éolien Hauts de France/GEO-IDE.....	42
Contexte éolien local/étude d'encerclement avant-projet.....	44
Lecture physique/morphologie du territoire.....	52
Lecture des sites et monuments patrimoniaux / tourisme.....	56
Sensibilité du patrimoine au regard de l'éolien.....	62
Analyse du patrimoine local non protégé.....	66
Urbanisme et infrastructures.....	67
Description du site d'étude (rayon de 5 km).....	71
D. Synthèse globale de l'état de l'état initial.....	75



E. Stratégies d'implantation et étude des variantes.....	81
Principes et enjeux pour définir un projet de qualité.....	82
Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet.....	86
Stratégie paysagère à l'échelle élargie et du contexte éolien.....	87
Grands critères d'implantation.....	88
Critères paysagers appliqués à l'échelle locale.....	89
Processus d'évolution du projet.....	90
Tableau de synthèse d'analyse des variantes.....	105
Implantation finale et gabarit des machines retenu.....	106
F. Evaluation des perceptions et impacts du projet.....	107
Définition des échelles de perception.....	108
Analyse comparative de ZIV.....	110
Analyse des perceptions lointaines.....	112
Analyse des perceptions proches.....	115
Transects paysagers au niveau du secteur d'étude.....	116
Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement + zooms.....	118
Proposition des points et conditions des prises de vue.....	125
Justification des prises de vue pour les photomontages.....	129
Fbis. Carnet de photomontages et interprétation.....	131
Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue.....	132
Localisation des points de vue.....	135
Données des prise de vue.....	139
Photomontages (47 unités + 4 vues supplémentaires à feuilles tombées).....	140
Fter. Analyse des impacts cumulés par photomontages.....	253
Synthèse des impacts du projet.....	266
Conclusions des impacts du projet.....	275
Analyse du scénario de référence / Evolution de l'environnement en l'absence du projet.....	277
G. Impacts du projet sur l'aire d'étude immédiate et mesures paysagères.....	279
H. Bilan ERC du volet paysager du projet Stes-Yolaine et Benoîte.....	303
I. Annexe.....	307



Localisation du site d'étude



SITUATION GLOBALE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 5 éoliennes (hauteur totale entre 180 et 200m) implantées sur un plateau légèrement bombé à l'est d'Origny-Ste-Benoîte et du canal de la Sambre à l'Oise. Ce plateau agricole ouvert se situe à l'interface des plaines de grandes cultures du Marlois et de la Basse Thiérache. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département de l'Aisne (02) à l'est de la région Hauts de France. L'aire d'étude éloignée avoisine les départements de la Somme à l'ouest, de l'Oise au sud-ouest et du Nord au nord.

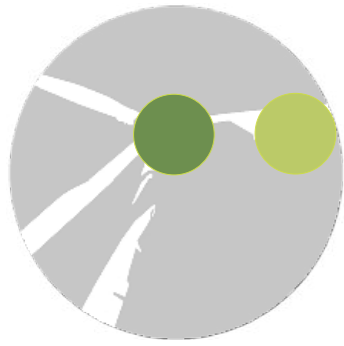
Le projet s'inscrit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise (canton de Ribemont) sur les territoires communaux d'Origny-Ste-Benoîte et Pleine-Selve. Le premier est implanté entre mont et vallée à l'est du canal de la Sambre à l'Oise (altitude entre 74 et 101m) et le projet avec une altitude entre 98 et 132m. Le deuxième se trouve en limite sud de la zone d'étude dans le même bassin visuel que la zone de projet avec une altitude de 140m.





A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE





● Définition des aires d'étude

La visibilité d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions et la nature des paysages où le projet s'inscrit :

Le guide des études d'impacts (MEEM déc.2016) détermine trois niveaux de périmètre :

- **L'aire d'étude éloignée** qui correspond à la zone de visibilité potentielle du projet. Pour la définir une ZIV a été calculée sur la base du MNT. Sur le secteur d'étude, constitué de plateaux plutôt ouverts, la zone de visibilité d'un parc peut porter au-delà de 40 voire 60 km. Toutefois, d'un point de vue théorique une éolienne de 200 m à 40 km fait environ 6mm de hauteur dans une vision à 1 m de l'observateur. Cette échelle de perception est très faible si l'on considère que ni l'urbanisation ni les boisements ne sont pris en compte dans le calcul. Par conséquent, l'analyse paysagère de cette aire éloignée ne dépassera pas 40 km. Cette échelle de perception permet de tenir compte de patrimoine majeur dont les périmètres de vigilance ou la valeur universelle pourraient porter jusqu'au périmètre rapproché du projet.

De manière objective au regard de la taille de l'éolienne à 40 km, la zone de visibilité a été calculée sur la base d'une éolienne avec un rotor entier visible (pales comprises), élément de l'éolienne pouvant avoir un impact visible sur des distances éloignées.

A savoir aussi que le calcul ne tient pas compte des conditions climatiques ni de la courbure de la terre.

Comme exprimé dans le protocole, cette aire d'étude permet de tenir compte d'éléments de patrimoine ou de paysage majeur dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.

- **L'aire d'étude rapprochée** (jusqu'à 6/10km autour de la ZIP ou du projet). Cette échelle qui permet d'évaluer les impacts du projet au regard du paysage local, du patrimoine, du quotidien et les interactions avec les parcs éoliens existants. Comme notre protocole le précise nous proposons d'étendre ce périmètre en **définissant une aire intermédiaire** pouvant porter jusqu'à 20/25 km. Cette dernière s'appuie sur la formule de l'Ademe NPDC (rapport entre le nombre d'éoliennes et leur hauteur).

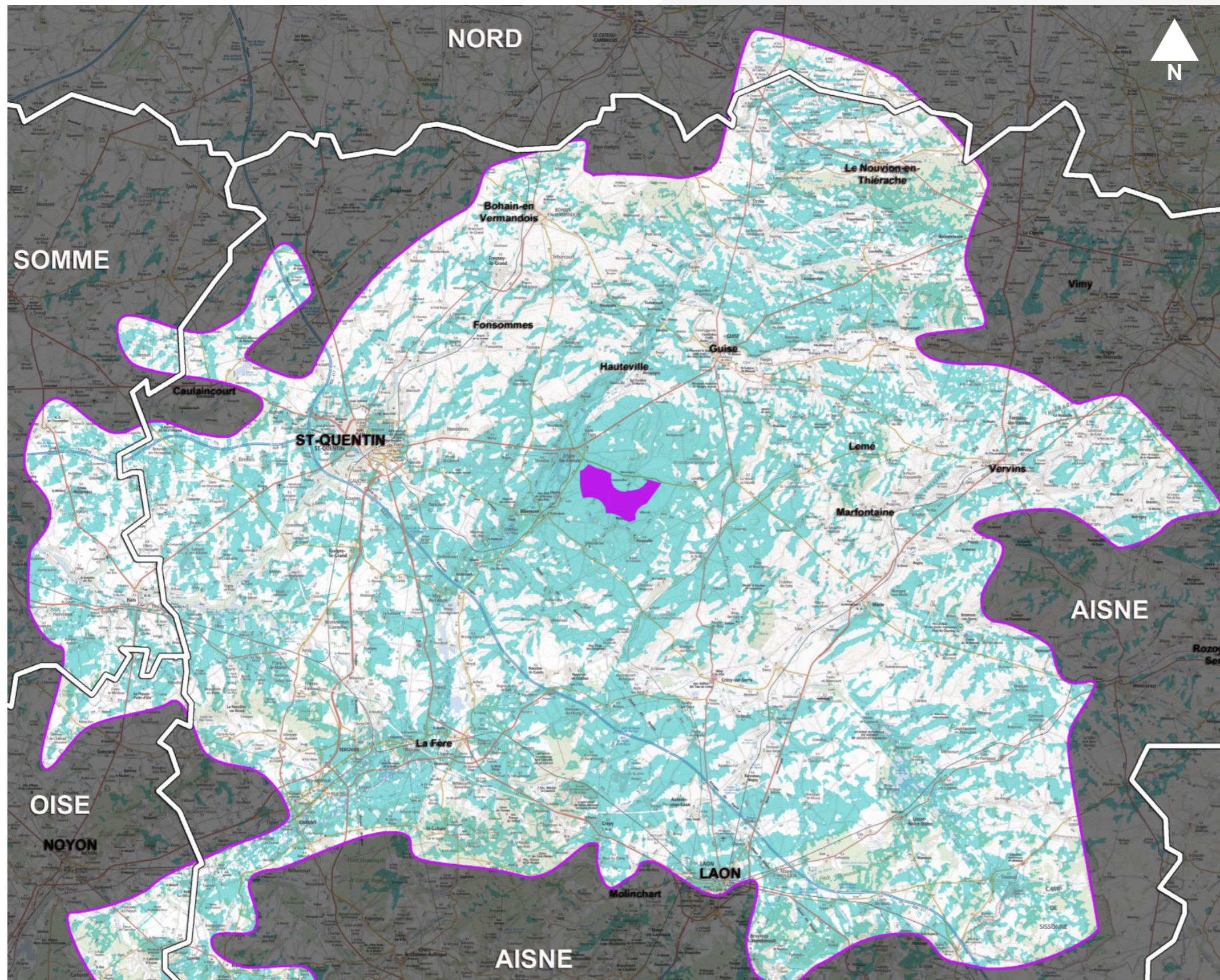
- **L'aire d'étude immédiate** (environ 1 km autour de la ZIP ou du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet (boisements, haies, chemin de randonnée...).

A noter que la détermination des aires d'études issue du guide éolien ne revêt pas d'une part de caractère obligatoire et que d'autre part aucune formule n'y est proposée pour aider à leur définition. Par conséquent, chacun peut y définir ses règles à partir du moment où l'analyse tient compte de l'ensemble de ces aires.




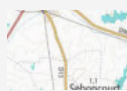
A propos de notre protocole interne qui propose la définition d'une aire intermédiaire, on peut voir aujourd'hui que celle-ci est à priori acceptée puisqu'elle apparaît dans le sommaire inversé édité par la DREAL Hauts de France.

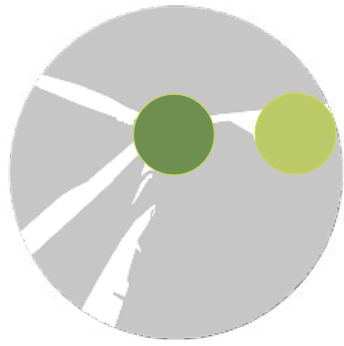
Définition des aires d'étude

Aire d'étude éloignée



Avec le calcul de la ZIV (visibilité moyen de la ZIP), la carte ci-contre montre une large visibilité à l'échelle des plaines proches de la zone de projet. Le caractère plus chahuté des paysages de la Thiérache au nord, des collines du Noyonnais au sud ainsi que la présence de vallées montrent une visibilité plus morcelée à laquelle des filtres successifs s'ajoutent (présence bocage limitant les perceptions lointaines). Au-delà des 20 km (périmètre intermédiaire selon la formule de l'Ademe page suivante), on peut noter que la zone de visibilité est plus étendue au sud-ouest de St-Quentin, vers le pôle urbain de Laon au sud, sur le secteur de Vervins à l'est et vers le Nouvion-en-Thiérache au nord-est. Il n'est pas constaté de zone de visibilité sur les secteurs nord et nord-ouest au-delà des 20 km.

-  Zone d'implantation du projet
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne
-  Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyen d'une éolienne visible)
-  Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)



Définition des aires d'étude

Aires d'études intermédiaires et rapprochées

Comme exprimé dans le protocole d'élaboration situé en introduction de l'étude, le guide des études d'impacts fixe l'aire d'étude rapprochée jusqu'à 10 km autour du projet. L'aire d'étude rapprochée représente l'échelle de paysage où le projet est plus ou moins prégnant et dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief, et de l'occupation du sol.

Comme exprimé dans le protocole, il est proposé de scinder cette échelle d'analyse avec une aire d'étude intermédiaire entre 10 et 20 km autour du projet déterminée par la formule de l'ADEME, et une aire d'étude rapprochée déterminée sur la base des ZIV réalisées.

Pour définir l'aire d'étude intermédiaire, la formule que l'ADEME Nord-Pas-de-Calais a mis au point est utilisée. C'est une formule théorique type pour établir un périmètre d'analyse en fonction du gabarit et du nombre de machines envisagées par le porteur de projet. Cette formule donne majoritairement un périmètre au-delà des 10 km, donc offre un champ d'analyse plus large et maximisé.

Le calcul se base sur les scénarios d'implantation envisagés en prenant en compte la moyenne des scénarios (nombre et hauteur maximum des machines).

$$\text{Rayon d'étude} = (100 + N) \times H$$

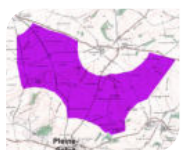
N = le Nombre d'éoliennes

H = la Hauteur en mètre des machines.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est donc de : $(100 + 6) \times 190 = 20\,440$ m soit environ 20 km.

Les aires d'étude intermédiaires et rapprochées du projet Stes-Yolaine et Benoîte intègrent la vallée de l'Oise moyenne et amont à l'ouest et au nord, le canal de la Sambre à l'Oise et les sources de la vallée de la Somme à l'ouest ainsi que la vallée de la Serre au sud et la petite vallée du Vilpion à l'est. La zone d'étude se trouvant à l'interface de paysages chahutés, les plaines et plateaux du Laonnois où elle se trouve montrent des effets de bombements réguliers pouvant influencer sur le niveau de perception du projet. La zone de projet se trouve au cœur d'un réseau d'infrastructures secondaires dont certaines sont structurantes comme la D1029 au nord reliant Guise à St-Quentin. L'infrastructure majeure la plus proche, qui est l'A26, passe à plus de 10 km de la zone de projet. Le pôle urbain majeur le plus proche est celui de St-Quentin à 14 km à l'ouest. On peut aussi noter le petit pôle urbain de Guise au nord-est. Les deux pôles présentent un caractère patrimonial d'intérêt.

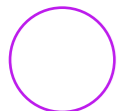
L'aire d'étude rapprochée définie ci-contre est issue d'une ZIV réalisée en partie impact et qui porte entre 7.5 km et 10 km autour de la ZIP. Cette aire d'étude correspond à l'échelle d'analyse du quotidien où la prégnance du projet est la plus importante ainsi que les interactions avec le patrimoine. C'est aussi l'échelle de définition des stratégies d'implantation au regard des sensibilités locales et du contexte éolien pré-existant à proximité.



Zone de projet



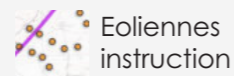
Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP + rayon de 5 km à titre de repère



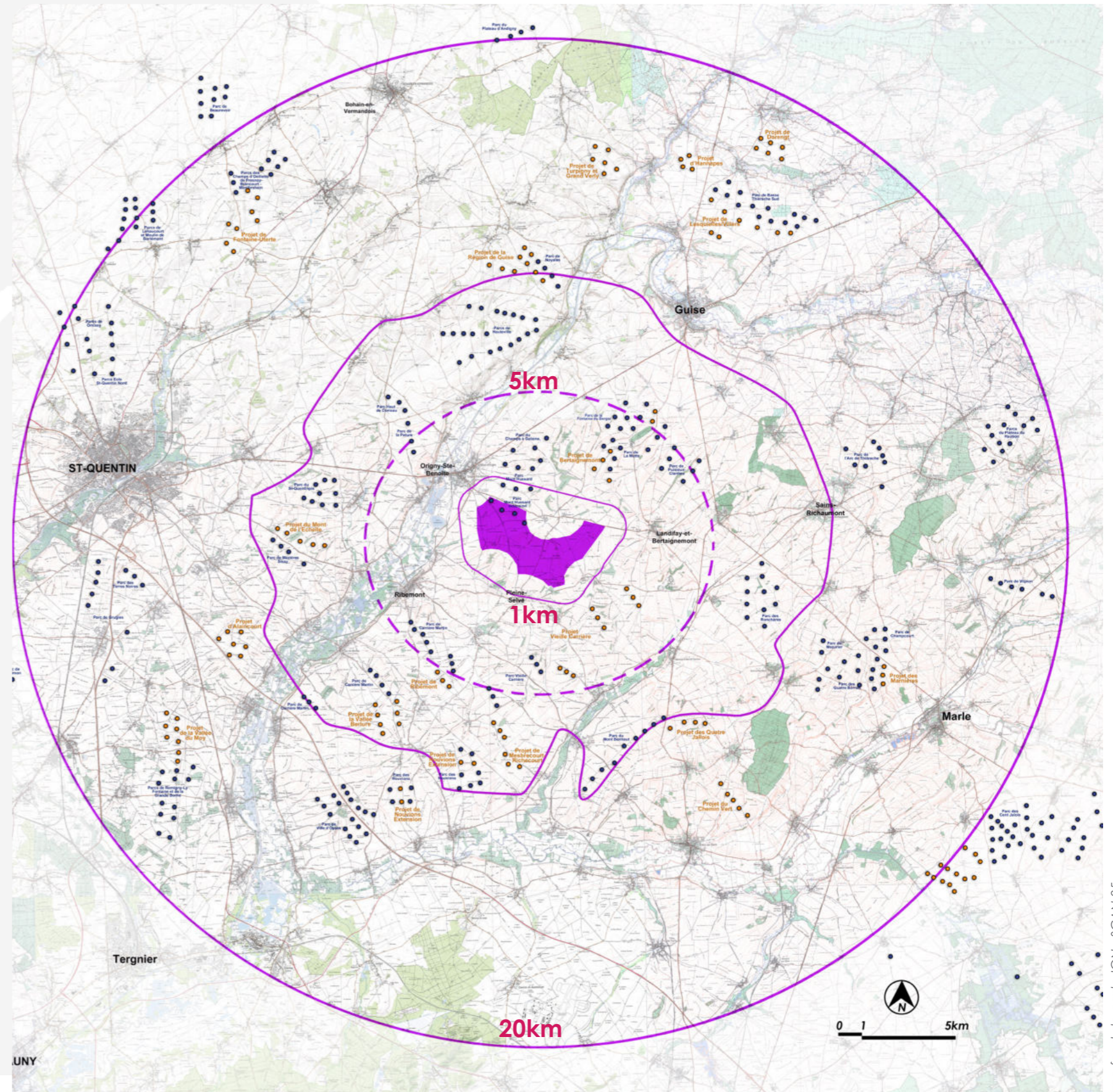
Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe



Eoliennes existantes et autorisées

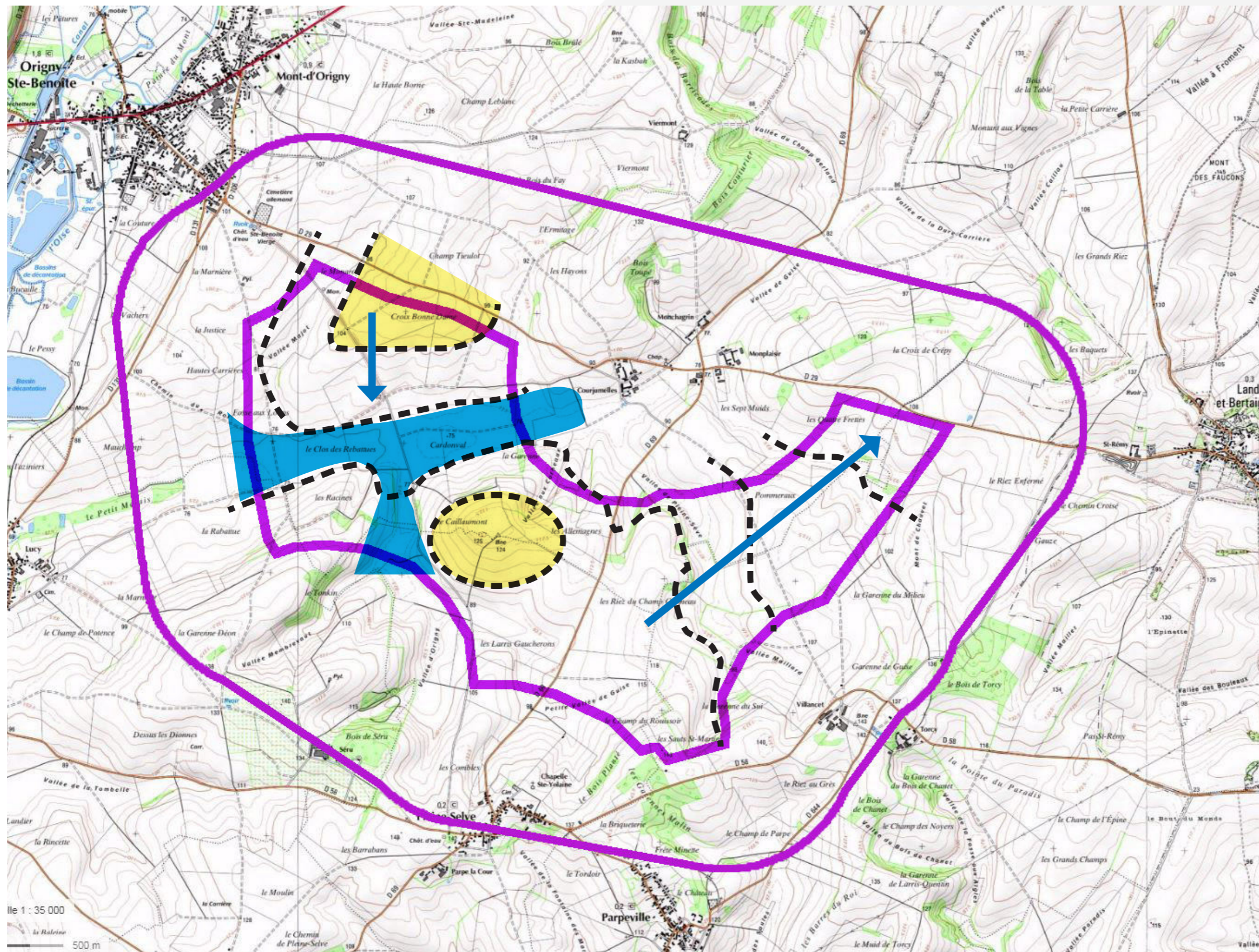


Eoliennes en instruction






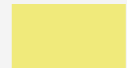



Définition des aires d'étude

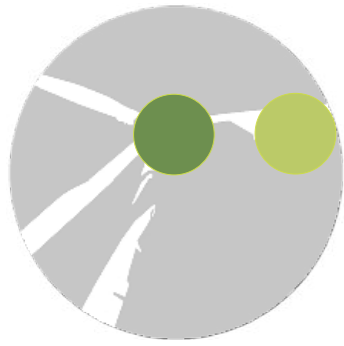
Aire d'étude immédiate / zone d'étude des variantes d'implantation



L'aire d'étude immédiate correspond à l'environnement proche des éoliennes et aux travaux inhérents à leur mise en oeuvre : cette échelle permet d'identifier les communes et infrastructures en prise directe avec le projet, la présence de filtres visuels, et d'évaluer par la suite les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemins d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

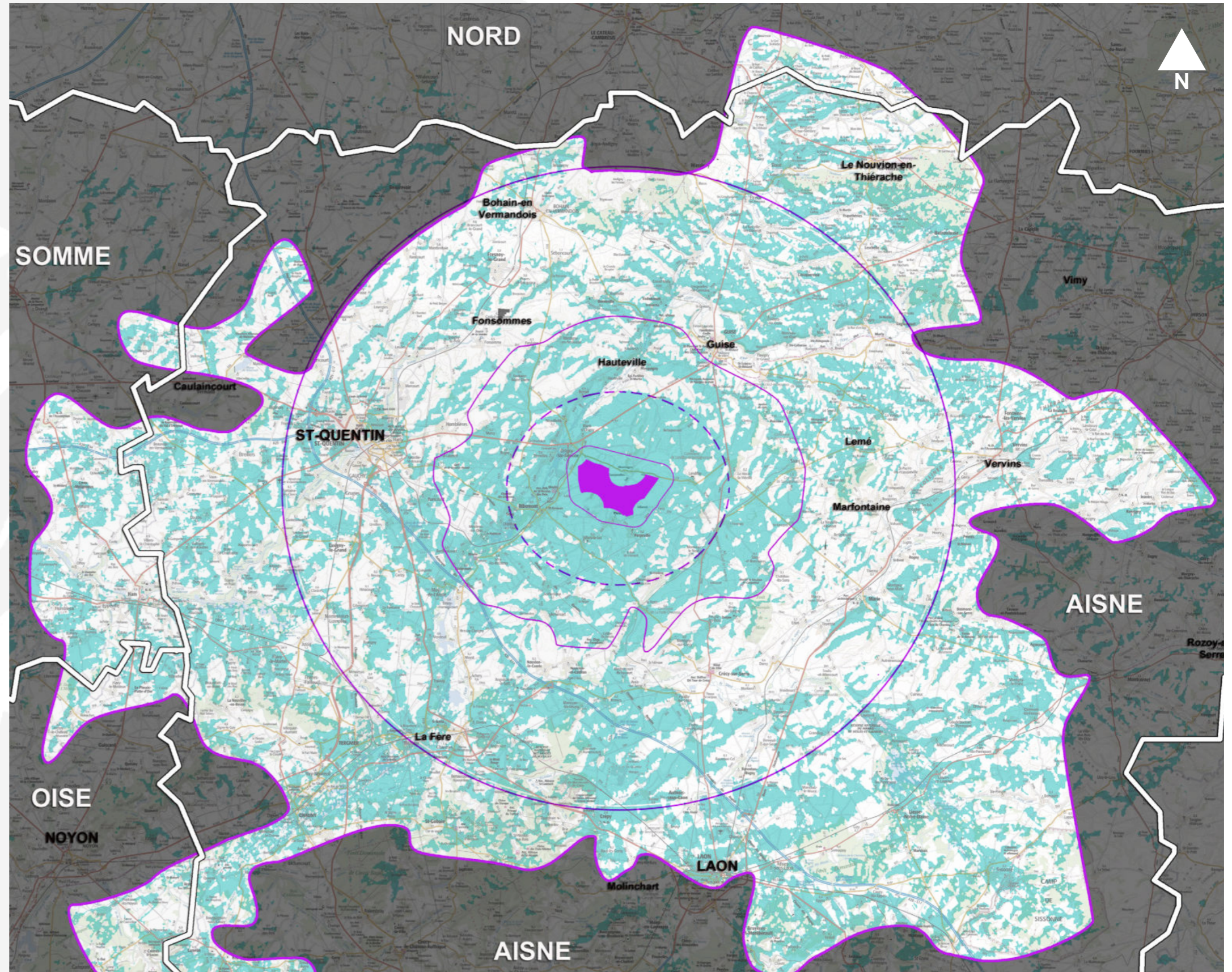
Le paysage immédiat autour de la zone du projet est constitué de plateaux ouverts et chahutés. 2 communes et 4 hameaux se trouvent en prise immédiate avec le projet : Plaine-Selve, Origny-Ste-Benoîte, Villancet, Courjumelles, Monplaisir et Monchagrain. Une infrastructure secondaire, la D29 passe au nord de la ZIP. Le périmètre immédiat montre quelques patches boisés pouvant atténuer les impacts potentiels du projet.







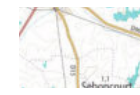
-  Zone d'implantation du projet (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  La zone d'implantation du projet montre un relief chahuté avec une amplitude topographique de 50 m entre zones basses et hautes
-  Zones les plus hautes de la zone d'étude du projet
-  Zone la plus basse de la zone d'étude du projet
-  Sens des pentes
-  Couverture boisée



Définition des aires d'étude

Carte regroupant l'ensemble des aires d'études



-  Zone d'implantation du projet (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP + rayon de 5 km à titre de repère
-  Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne
-  Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyeu d'une éolienne visible)
-  Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)

0 10km



B/ ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

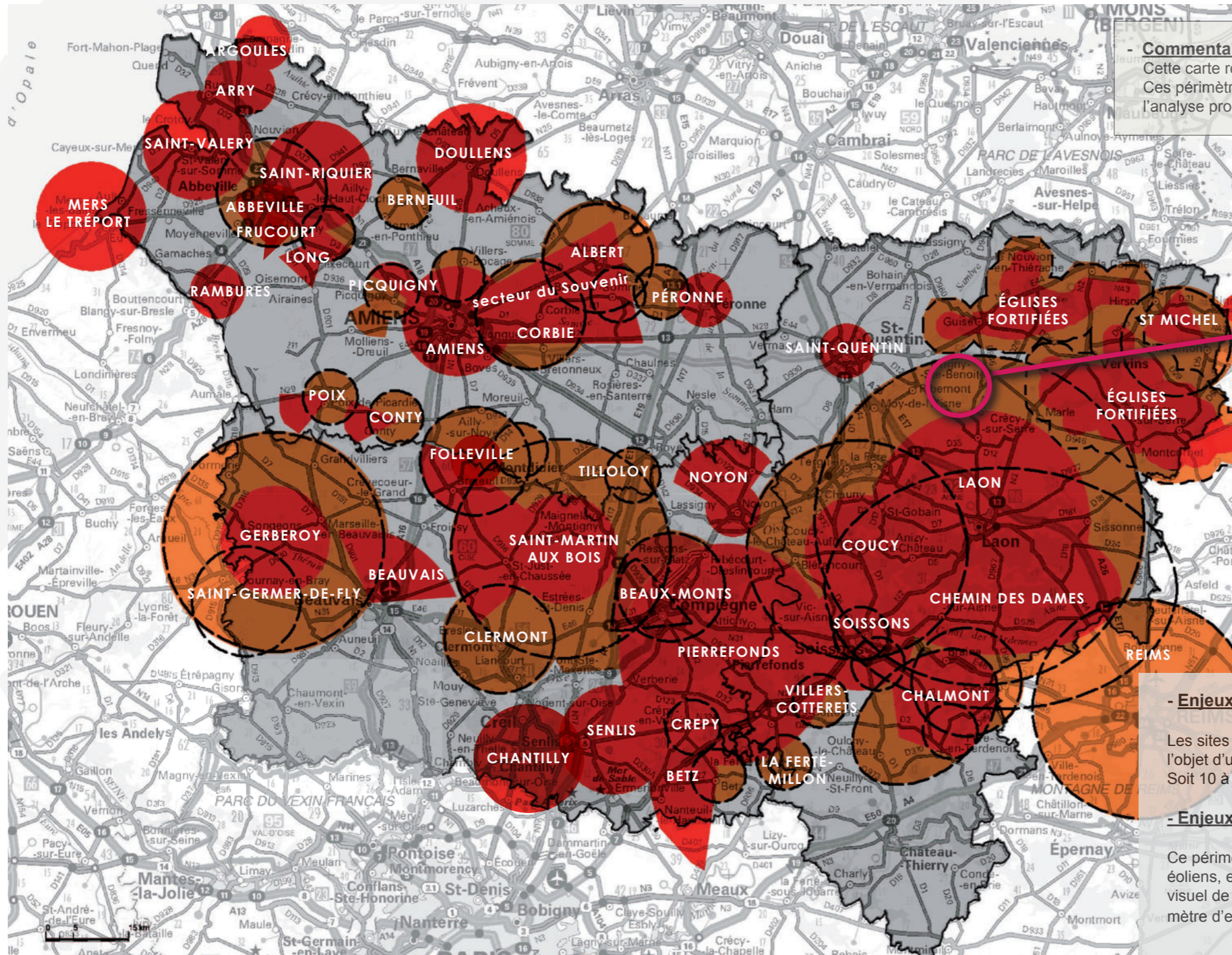




Le schéma régional éolien Picardie (2010)

Au niveau du schéma éolien de Picardie, le secteur d'étude se trouve dans une zone potentielle au regard du vent et se trouve dans une zone présentant des enjeux forts au regard des sensibilités paysagères et patrimoniales. Ces enjeux sont associés à des zones de vigilance liées notamment aux belvédères emblématiques comme ceux de Laon, de St-Quentin et des églises fortifiées de Thiérache. La zone de projet s'inscrit dans le périmètre de vigilance de celui de Laon.

PATRIMOINE PAYSAGER, ARCHITECTURAL ET NATUREL



- Commentaires :

Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les SDAP.

ZONE DE PROJET

- Enjeux très forts :



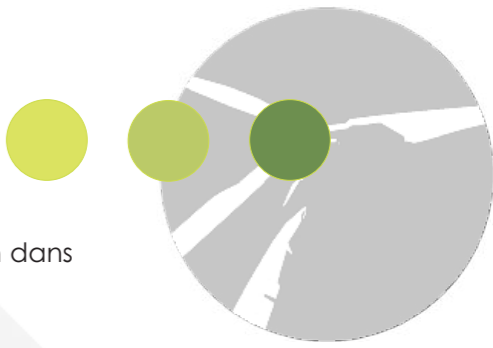
Les sites exceptionnels, en belvédère notamment, doivent faire l'objet d'une protection maximale : Soit 10 à 20 km

- Enjeux forts :

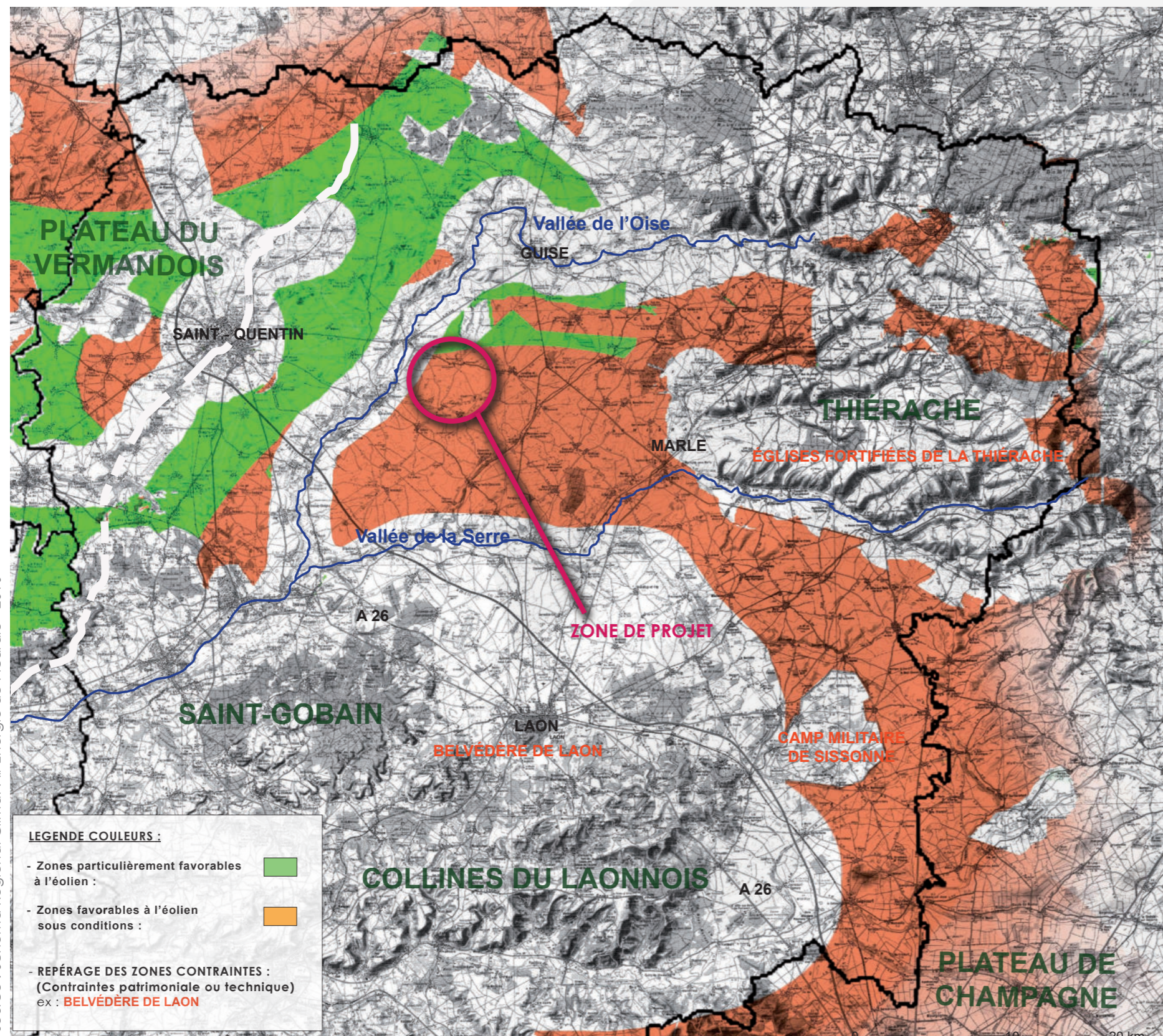


Ce périmètre doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts.

Le schéma régional éolien Picardie (2010)



Au regard des zones favorables à l'éolien identifiées en 2010, la zone de projet se trouve au sein d'une zone favorable sous conditions au regard de la zone de vigilance du belvédère de Laon dans laquelle la zone de projet s'inscrit.



■ - ETAT DES LIEUX

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Ce secteur bien que repéré en zone de vigilance orange reste très propice à l'éolien car la contrainte est liée à un périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon. Ce périmètre de vigilance a pour objectif d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte. A cet effet le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations paysagères qui évitent ce risque (voir principe dans page suivante).

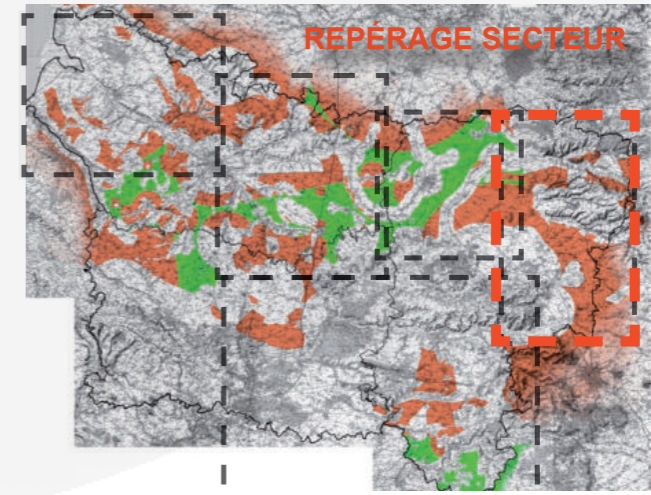
Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne.

Ce secteur est délimité par des zones très contraintes :

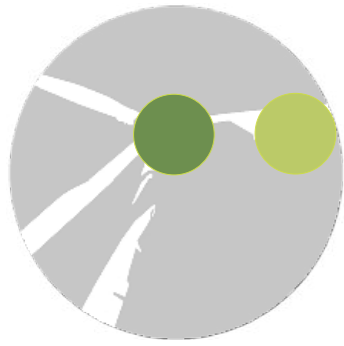
- au sud, le belvédère de Laon implique une protection des vues sur un rayon de 15 km minimum.
- au nord-ouest, le radar Météo-France de Taisnières engendre une zone de contraintes de la mesure Doppler.
- au nord-est, l'ensemble des églises fortifiées de la Thiérache est sanctuarisée.

D'autres zones sont moins contraintes :

- à l'ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à l'éolien.

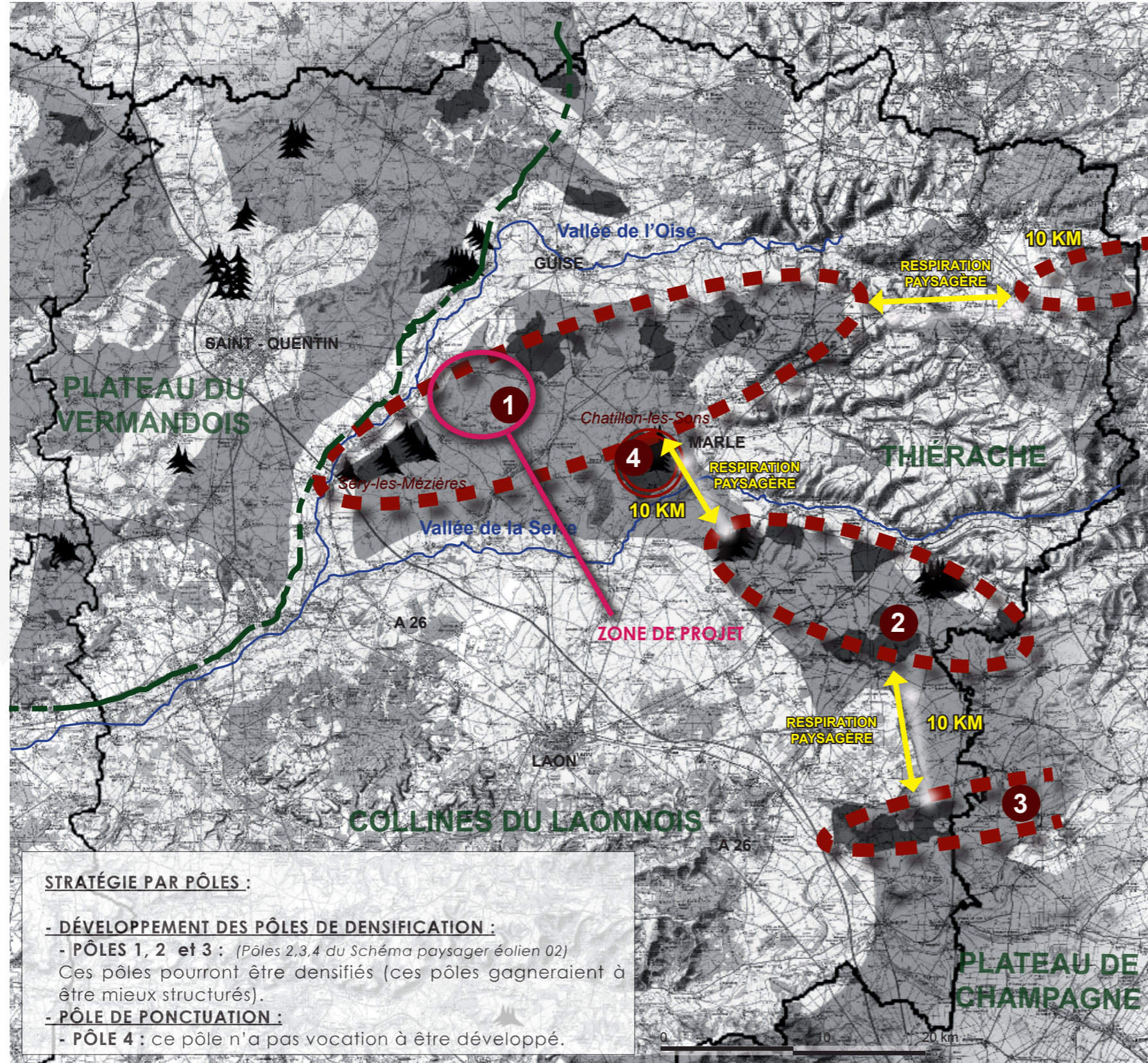


source : Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie - 2010



Le schéma régional éolien Picardie (2010)

Au regard des zooms sectoriels réalisés dans le SRCAE de 2010, la zone d'étude s'inscrit au sein d'un pôle de densification proposé dans un des scénarios de développement possible sur ce secteur. Le secteur étant identifié comme propice à la densification, une attention particulière devra être portée sur la question des respirations paysagères afin d'éviter les effets de barrière visuelle et d'encercllement.





- - - STRATÉGIE *

* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

STRATÉGIE GLOBALE :

Les zones propices à l'éolien sont assez importantes ce qui rend ces secteurs très propices à une densification. De ce fait la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encercllement des communes.

Deux scénarii de développement sont possibles :

- **Confortement des pôles de densification**, soit la densification des projets existants, 
 - **Maîtrise du pôle de ponctuation**, les éoliennes accordées du pôle n°4 posent des problèmes de rapport d'échelle et de covisibilité qu'il ne faut pas aggraver. 
- Aussi ce pôle ne doit pas être développé.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

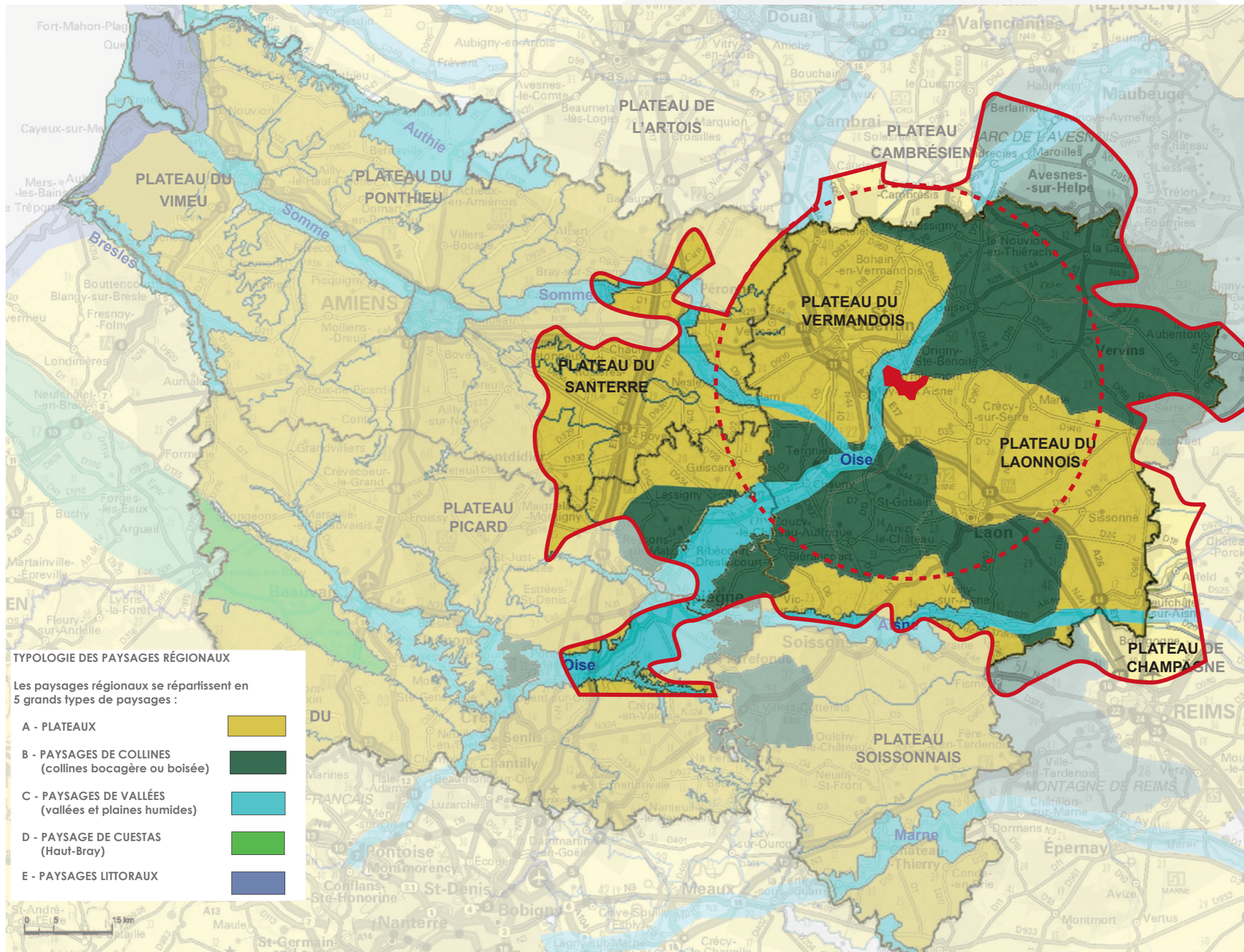
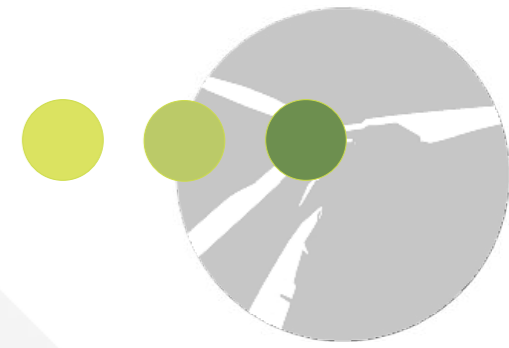
- DÉVELOPPEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- **PÔLES 1, 2 et 3 :** (Pôles 2,3,4 du Schéma paysager éolien 02)
Ces pôles pourront être densifiés (ces pôles gagneraient à être mieux structurés).

- PÔLE DE PONCTUATION :

- **PÔLE 4 :** ce pôle n'a pas vocation à être développé.

Les grandes structures paysagères Somme/Oise/Aisne



TYPOLOGIE DES PAYSAGES RÉGIONAUX

Les paysages régionaux se répartissent en 5 grands types de paysages :

- A - PLATEAUX
- B - PAYSAGES DE COLLINES (collines bocagère ou boisée)
- C - PAYSAGES DE VALLÉES (vallées et plaines humides)
- D - PAYSAGE DE CUESTAS (Haut-Bray)
- E - PAYSAGES LITTORAUX

Côté Aisne, le secteur d'étude se trouve en frange sud des paysages de Basse Thiérache, et à l'interface des plaines et plateaux du Laonnois au sud et de la vallée de l'Oise moyenne à l'ouest. A l'ouest, on retrouve les plateaux du Vermandois présentant des caractéristiques paysagères proches des paysages du Laonnois pour le périmètre d'étude concerné. A l'échelle éloignée la zone d'étude côtoie les plateaux du Cambrésis au nord, les plateaux du Santerre à l'ouest et les collines de Laonnois au sud (voir atlas des paysages de l'Aisne page suivante).

Au regard de la localisation du périmètre de l'aire d'étude intermédiaire (20 km), la présentation des entités paysagères dans les pages suivantes s'attachera principalement aux entités paysagères de l'Aisne qui sont les plus concernées par le projet.

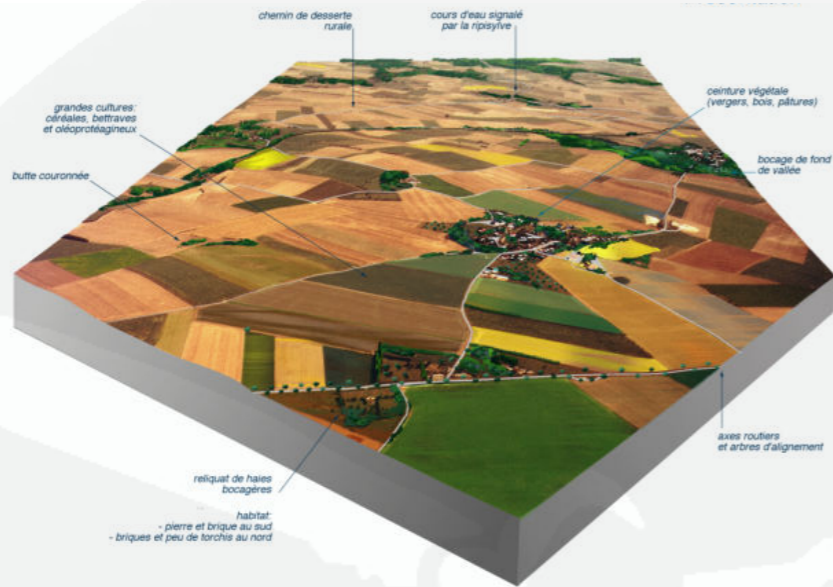
- Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne
- Aire d'étude intermédiaire de 20 km définie par la formule de l'Ademe
- ZIP du projet

source : Schéma Régional Eolien Picardie - 2010

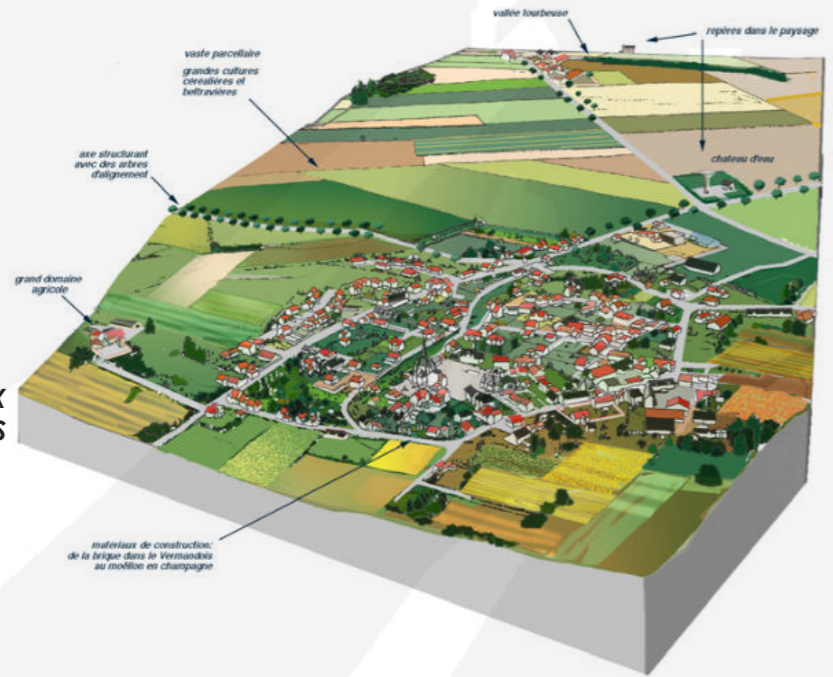


Les grandes structures paysagères Somme/Oise/Aisne

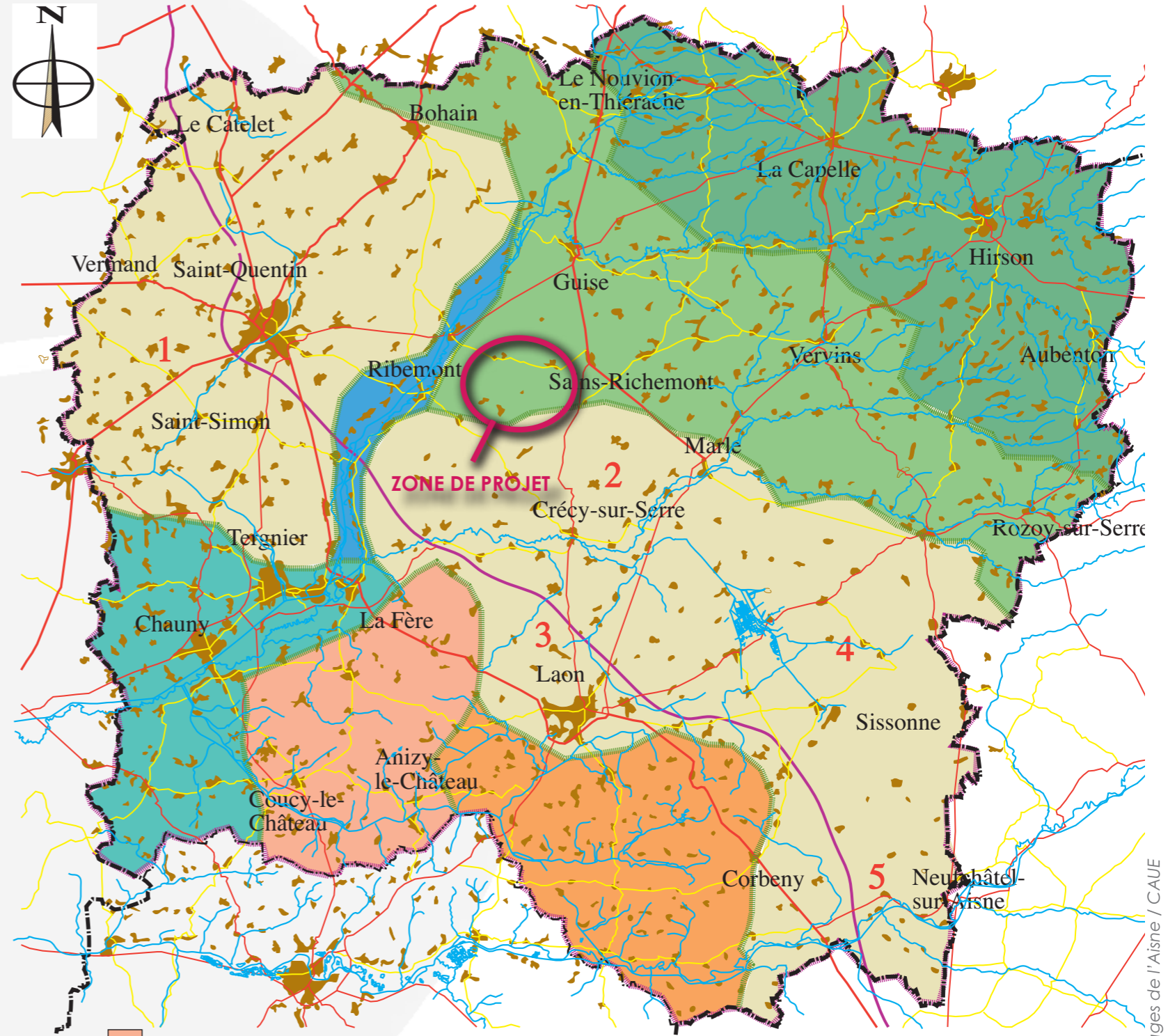
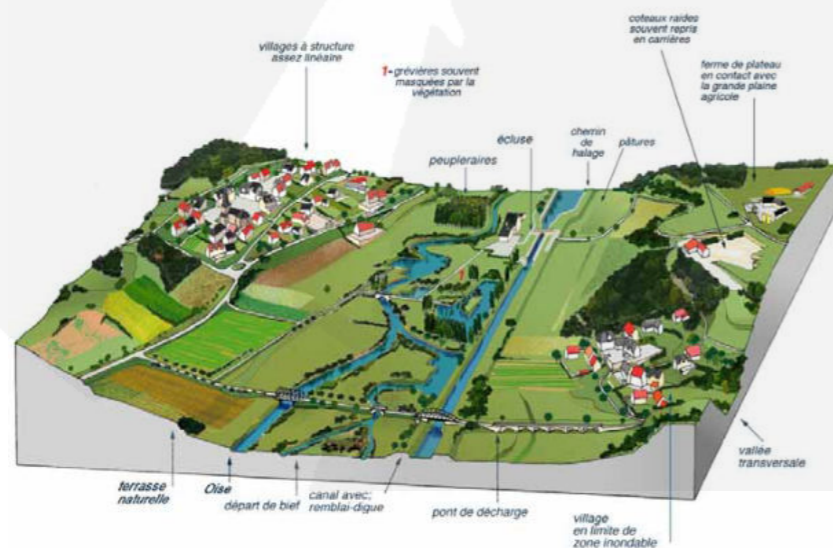
BASSE THIÉRACHE



PLAINES ET PLATEAUX DE GRANDES CULTURES



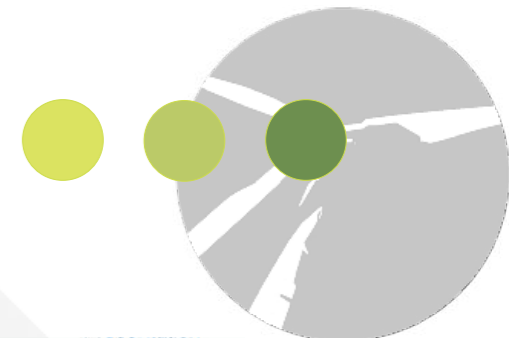
VALLÉE DE L'OISE MOYENNE



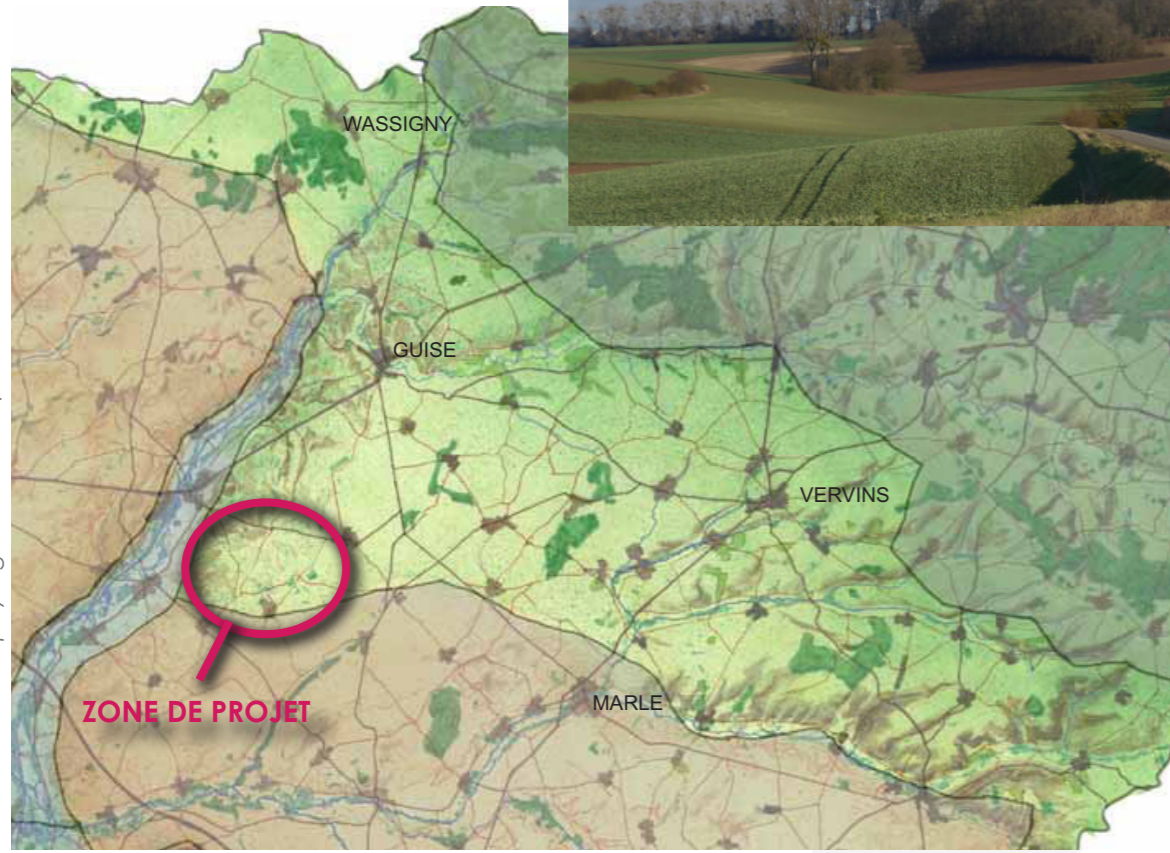
source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

Détail des entités paysagères de l'Aisne Basse Thiérache

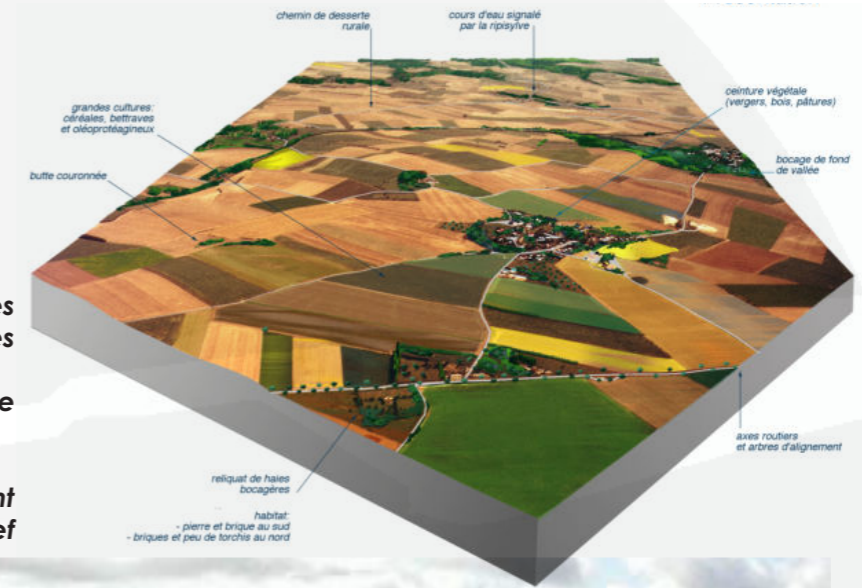


source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



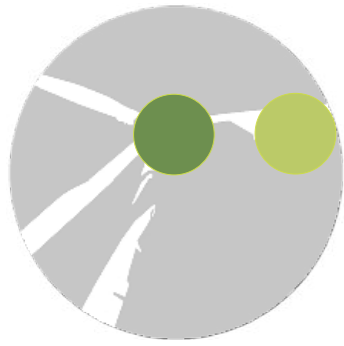
Un paysage de plateau ondulé générant de multiples micro-reliefs tant en creux qu'en bosse générant des effets de petits belvédères naturels. Des ondulations ponctuellement accompagnées de patches boisés ou bocages arbustifs et arborés.

Rapport à l'éolien : un paysage adapté mais présentant des sensibilités régulières au gré des ondulations du relief notamment en matière de rapport d'échelle.

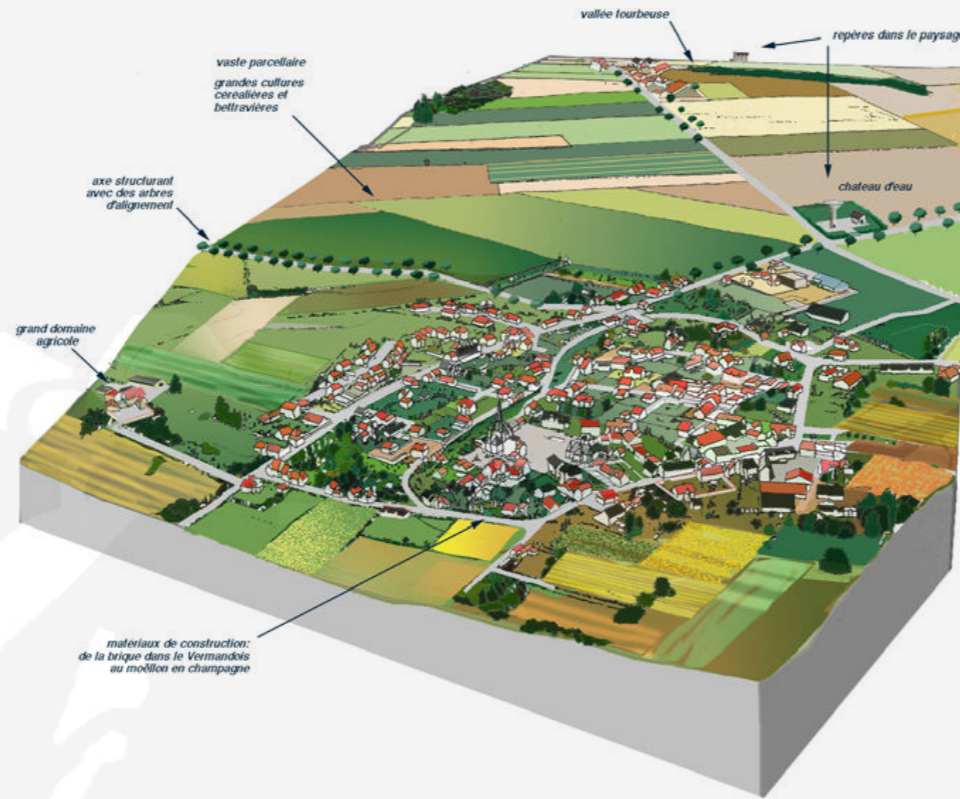


source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE





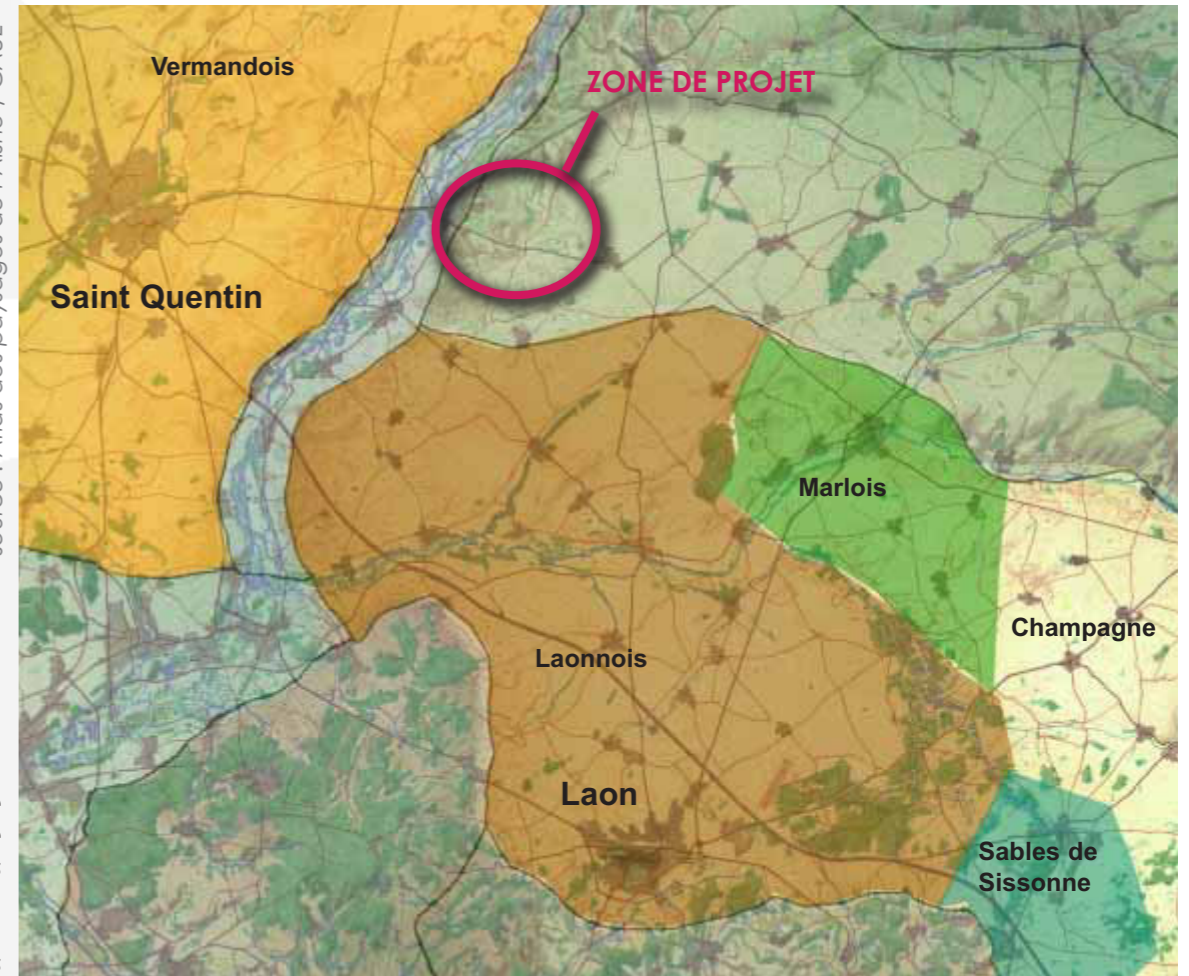
Détail des entités paysagères de l'Aisne Plaines et plateaux du Laonnois



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

Un paysage de plateaux ondulés mais moins prononcés que sur la Basse Thiérache. Un paysage qui donne soit des vues très courtes arrêtées par le relief soit des vues très lointaines dominant la vallée de la Serre au sud où les plateaux au nord.

Rapport à l'éolien : un paysage adapté mais pouvant présenter des interactions avec du patrimoine émergeant comme Laon qui reste toutefois éloigné de 25 km par rapport à la zone de projet.



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



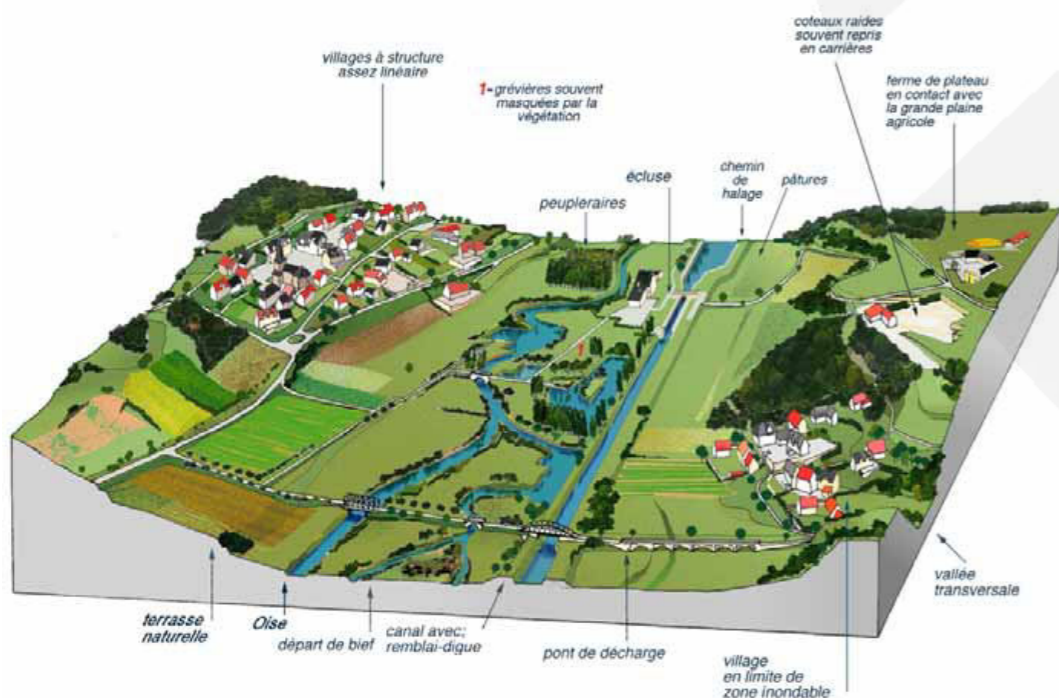
Détail des entités paysagères de l'Aisne

Vallée de l'Oise Moyenne



L'amont de la vallée présente un profil étroit et sinueux où se love Guise et qui est dominée par un chapelet d'églises fortifiées. La partie aval de la vallée plus large joue entre prairies humides ouvertes et couvertures arborées/peupleraies. Une vallée qui présente des versants assez courts et parfois abrupts. Une vallée présentant une urbanisation assez dense comparativement aux plateaux qui se montrent moins habités par rapport aux vallées.

Rapport à l'éolien : un paysage sensible aux rapport d'échelle mais présentant de nombreuses structures végétales pouvant atténuer les impacts potentiels.





Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

La carte ci-contre montre que le territoire possède un certain nombre d'éléments de patrimoine et de paysage de grand intérêt tant dans son périmètre rapproché qu'éloigné si l'on s'appuie sur la ZIV maximisée.

Le patrimoine Unesco lié aux «Chemins de St-Jacques de Compostelle» dont un des itinéraires passe en limite ouest de l'aire d'étude intermédiaire et qui relie St-Quentin à Paris en passant par Noyon et Compiègne. Cet itinéraire s'appuie principalement sur le GR655. Ce chemin traverse d'autres paysages et sites de patrimoine d'intérêt. La ZIV montre que des séquences du parcours sont en zone de visibilité avérée mais non prégnante au vu de la distance à la zone de projet. Toutefois, aucun des édifices se trouvant sur le parcours inscrit dans le périmètre ne fait l'objet d'une protection.

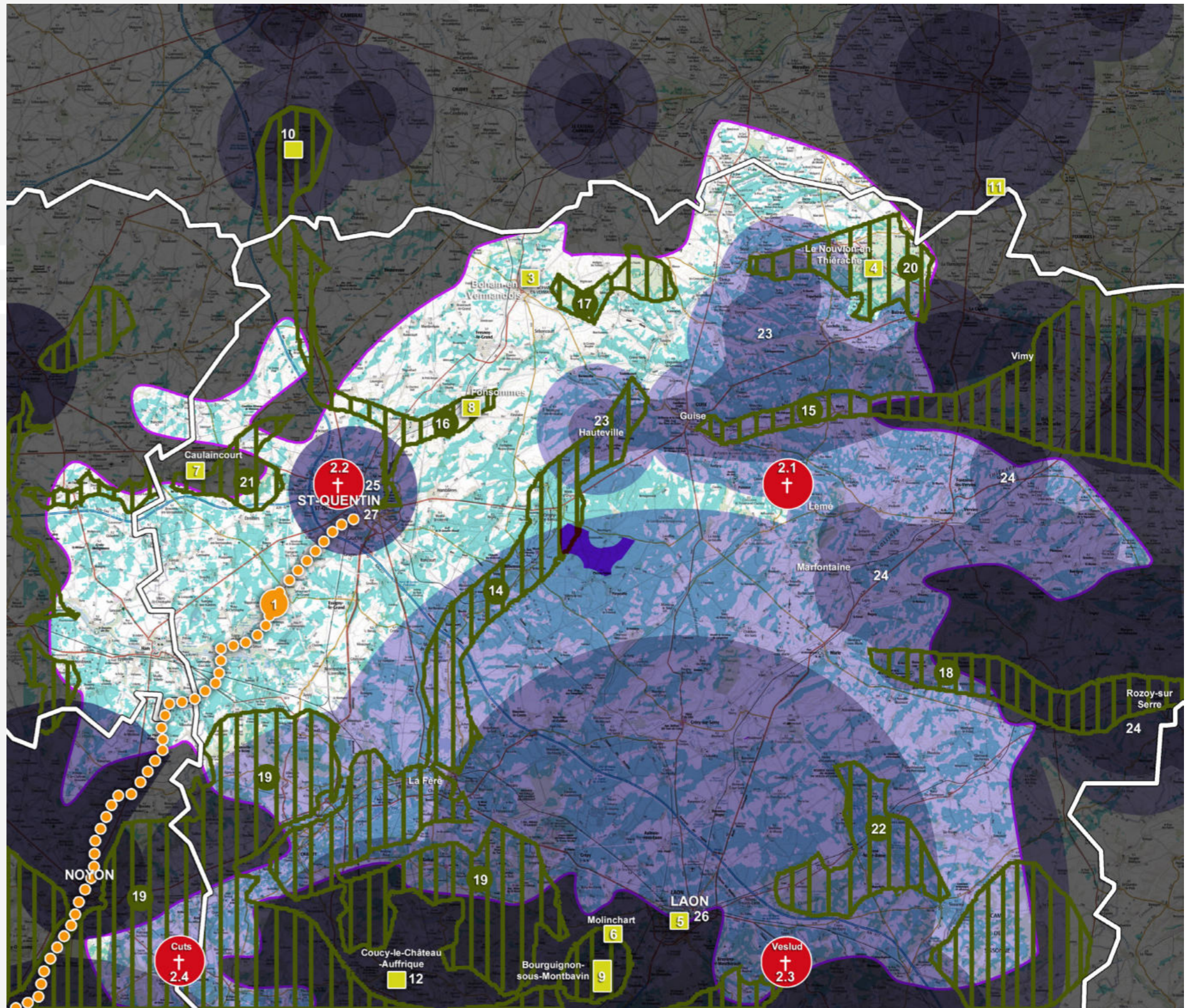
Un projet de classement des sites funéraires et mémoriels est à l'étude. En ce qui concerne le territoire d'étude, deux sites repris dans le projet se trouvent au sein du périmètre intermédiaire (le site de Lemé à 12.5 km et celui de St-Quentin à 17 km). Celui présentant le plus de sensibilité est celui de Lemé (Le Sourd) qui apparaît en zone de visibilité d'après la ZIV.

La majeure partie des sites classés et inscrits se trouvent à plus de 20 km. Deux sites inscrits se trouvent dans l'aire d'étude intermédiaire, il s'agit des Sources de la Somme à Fonsommes à 12 km au nord-ouest de la zone de projet, et le Chêne Brulé de Bohain-en-Vermandois à 19 km au nord. Dans les 2 cas, la ZIV indique qu'ils se trouvent en zone de non visibilité. Toutefois, le secteur de Fonsommes étant associé aux paysages remarquables de la vallée de la Somme, il n'est pas exclu que des interactions indirectes s'opèrent.

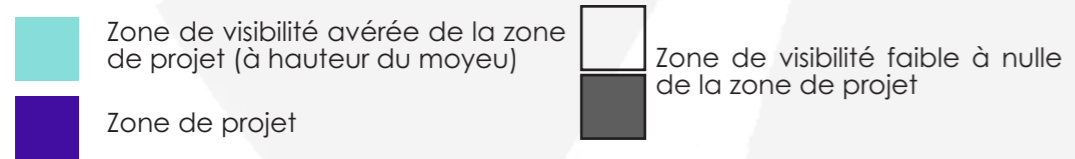
Les ensembles paysagers d'intérêt correspondent principalement à des vallées, mais aussi des ensembles ruraux et bocagers. L'aire d'étude intermédiaire est concernée par plusieurs de ces paysages d'intérêt dont un qui est en prise directe avec la zone de projet. Il s'agit de la vallée de l'Oise. Les autres paysages remarquables se trouvent à plus de 10 km de la zone de projet. Au sein de ces ensembles paysagers d'intérêt, ont été identifiés des belvédères emblématiques. Les plus proches sont ceux associés aux églises fortifiées de la Basse Thiérache (Hauteville, Guise...). A 17 km, il y a celui de la cathédrale de St-Quentin. A noter aussi celui des remparts de Laon qui se trouve à 25 km dont la zone de vigilance au regard de l'éolien intègre la zone de projet.

Le périmètre éloigné ne présente pas de **Sites Patrimoniaux Remarquables**.

(L'analyse des monuments historiques et du patrimoine local non protégé est reprise dans l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire)



Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne



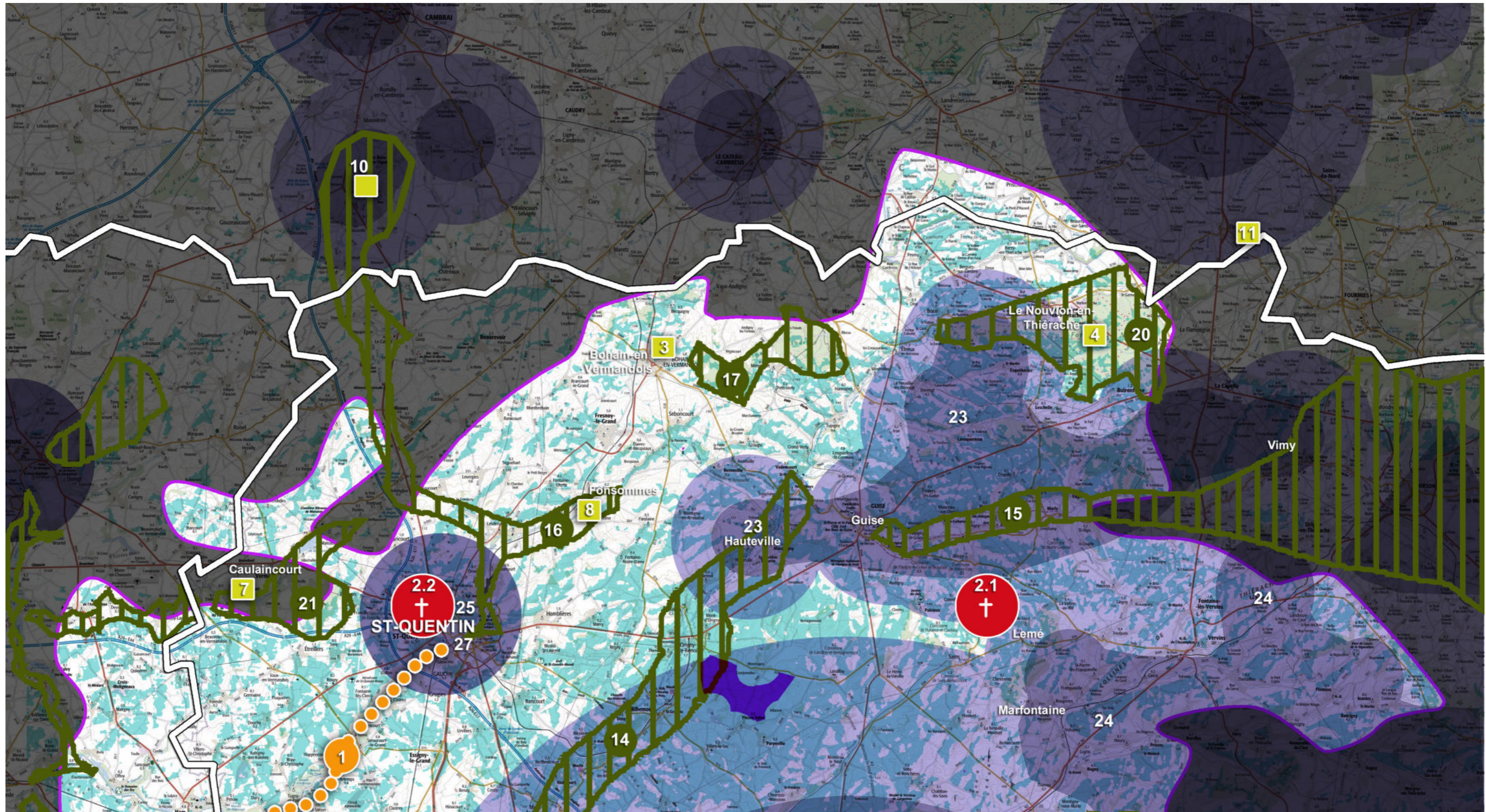
- Patrimoine mondial (UNESCO)**
- Chemins de St-Jacques de Compostelle
 - Projet de classement des Sites funéraires et mémoriaux de la Première Guerre Mondiale (Front ouest)

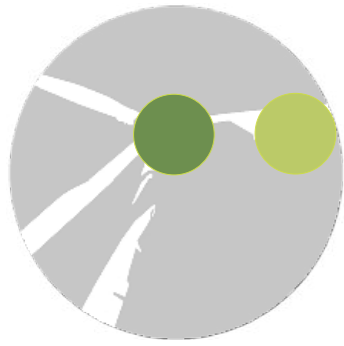
- Belvédères emblématiques :**
- -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

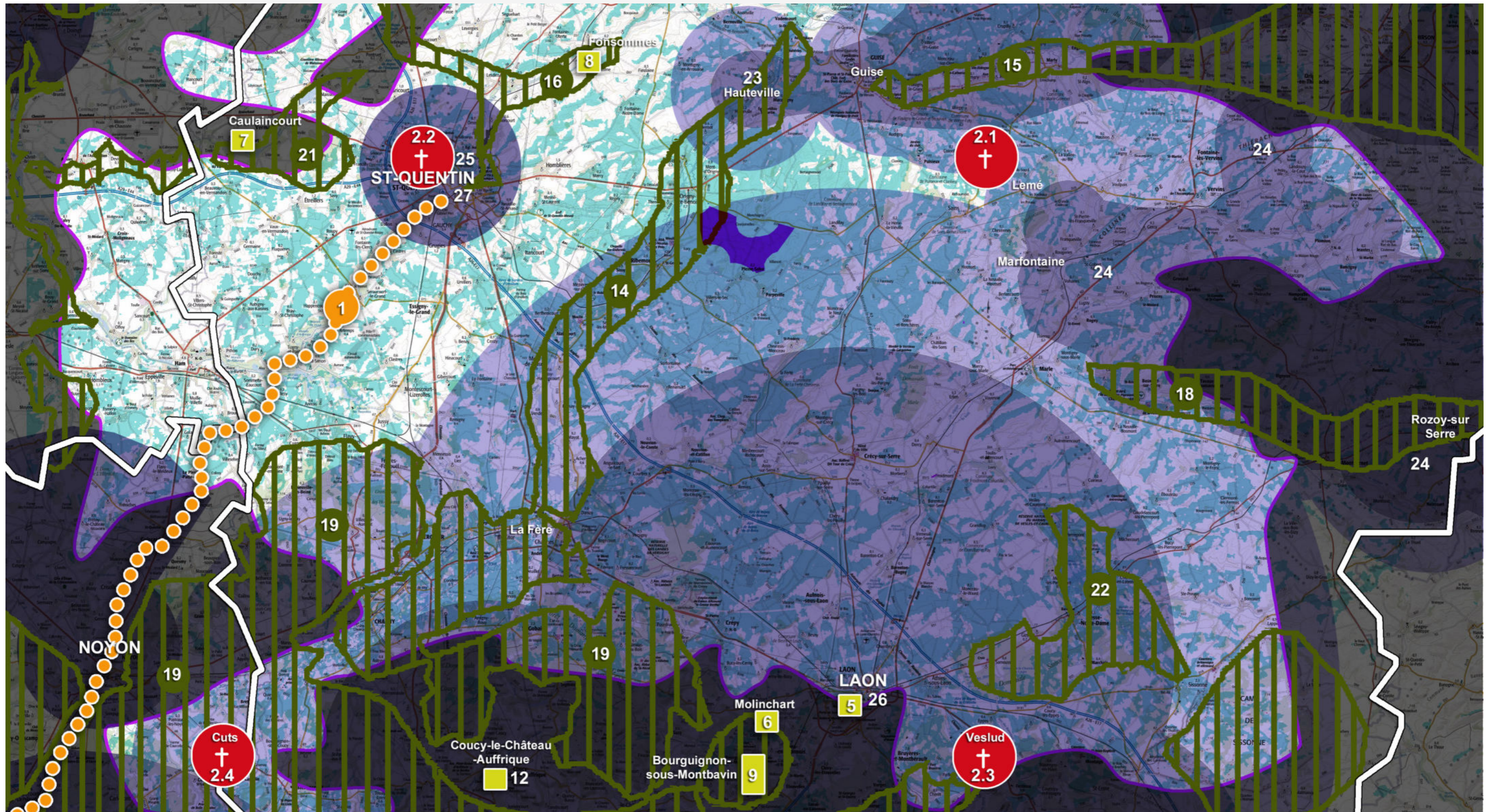
Zoom nord





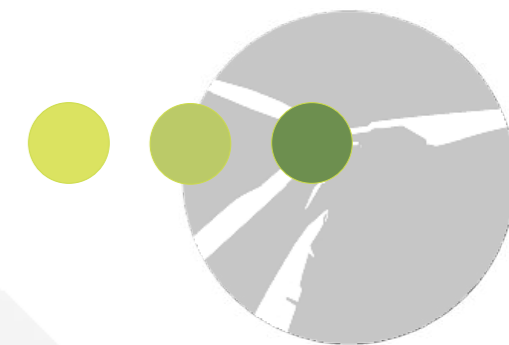
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom sud



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Illustrations



FONSOMME Sources de la Somme

SITE INSCRIT

Arrêté du 25 mai 1934.

CRITÈRE : Scientifique

TYPOLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

« Intérêt que présenterait l'inscription sur la liste des monuments et des sites des sources de la Somme, à Fonsomme et de l'Escaut, à Gouy »

(Extrait de la délibération de la Commission du 9 octobre 1933)

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

1,29 hectares.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

AUTRES PROTECTIONS :

Néant.

Plusieurs sources pour un seul fleuve

Le fleuve Somme prend sa source près du village de Fonsomme, dans le Vermandois, au pied de l'ancienne abbaye des religieuses de Fervaques. Après un parcours de 245 kilomètres, il se jette dans la Manche à Saint-Valery-sur-Somme. L'étymologie latine renseigne sur la nature des lieux. Le nom de Fervaques vient de *Ferventes aquae* (les eaux bouillonnantes) et celui de Fonsomme vient de *Fontis Somene* (source de la Somme).

« Fonsomme est un gros village assis sur la dernière pente d'un coteau, d'où l'on descend à un bouquet de grands arbres entourant une vaste ferme appelée Fervaques, édifiée sur les ruines d'une abbaye célèbre. Là naît le fleuve de Ham, d'Amiens et d'Abbeville.

- C'est donc à Fervaques que vous allez, me dit le cocher, quand je lui indique la route. Il n'y a pas de source ici !

Nous descendons cependant, et là, à deux pas de la ferme, je montre au bonhomme ébahi le bassin dans lequel les premières eaux de la Somme débouchent par de nombreuses fontaines.

- J'ai pourtant mené bien du monde à Fervaques, me dit-il, jamais je n'ai pensé à regarder sous ces arbres.

Il n'est pas le seul Saint-Quentinois ignorant ainsi une des curiosités de la Picardie, car la source mérite ce nom. Certes, il ne faut pas chercher le site grandiose de Vaucluse, la masse superbe des eaux de la Touvre, ni les cascades de la Loue et du Lison, mais bien des cours d'eau plus importants que la Somme n'ont pas de sources aussi abondantes et pittoresques.

Dans un bassin arrondi, sorte de conque produite par l'érosion de la craie, dort un petit lagon entouré d'ormes superbes, dont les racines noueuses, mises à nu plongent dans la roche friable. Entre ces souches, par de mignonnes cavernes ouvertes dans la roche tendue, vingt ou trente ruisselets viennent alimenter le lagon transparent où des bandes de canards laissent des traînées blanches en remuant la vase. Le bassin se resserre, il s'en échappe un fort ruisseau qui s'en va dans un lit étroit, entre les peupliers.»

ARDOUIN-DUMAZET (V.-E.), *Voyage en France*, 19^e série, Région du nord, Paris, Berger-Levrault Ed., 1899

Une ancienne abbaye

A l'est de la parcelle protégée, les bâtiments de la ferme sont implantés sur l'emplacement de l'abbaye Notre-Dame de Fervaques, fondée sur ce site en 1140 par Rainier, seigneur de Fonsomme, sénéchal de Vermandois. Le site fut choisi pour l'abondance de ses sources, mais à partir du XIV^e siècle, l'abbaye fut attaquée et reconstruite à plusieurs reprises au cours de guerres incessantes. A la Révolution, les bâtiments furent vendus comme bien national. Quelques bâtiments de l'abbaye servent encore pour la ferme.

Une mise en scène à l'extérieur du périmètre

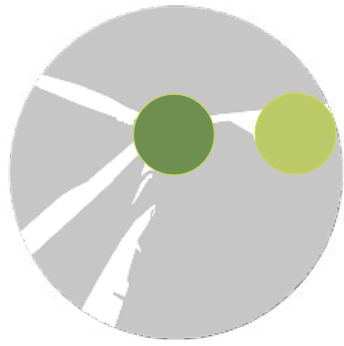
La source de la Somme ne présente pas en elle-même de caractère monumental particulier. La parcelle protégée est une terre agricole privée clôturée cultivée en prairie au pied de la ferme. La mise en valeur de l'événement est réalisée à l'extérieur du périmètre protégé.

Depuis 1983, un aménagement paysager met en scène la naissance de la rivière. A l'écart de la route départementale a été créé un parking accompagné d'une aire de pique-nique, dotée de mobilier en rondins de bois. Au-delà du talus engazonné, une mare d'eau claire et un monument de granit bleu symbolisent l'émergence de la source. L'ouvrage est un mur en forme de fer à cheval sur le couronnement duquel sont inscrits les noms des principales villes qui jalonnent le parcours de la Somme : Saint-Quentin, Ham, Péronne, Amiens, Abbeville et Saint-Valery.

Au pied du mur s'échappe une douzaine de filets d'eau. Mais avec une impertinence légère, d'autres ruisseaux indociles se plaisent à émerger des autres bords de la mare, comme pour rappeler aux visiteurs à prendre garde à l'authenticité des sources de vérité. Une vasque néo-classique et une plaque fondatrice tranchent la question pour les indécis. Le lieu est calme. La mare est claire, peu profonde, bordée de saules, de cerisiers et de marronniers.



source :Extraits de l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne / DREAL Picardie



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Illustrations

BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Chêne vieux

SITE CLASSÉ

Arrêté du 23 sept. 1924.

CRITÈRE : Historique

TYPOLOGIE :

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Absence de rapport de classement.

L'intérêt historique (le chêne aurait été brûlé par les espagnols vers 1630) est vraisemblablement à l'origine de ce classement.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise de l'arbre (0,01 ha)

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE.

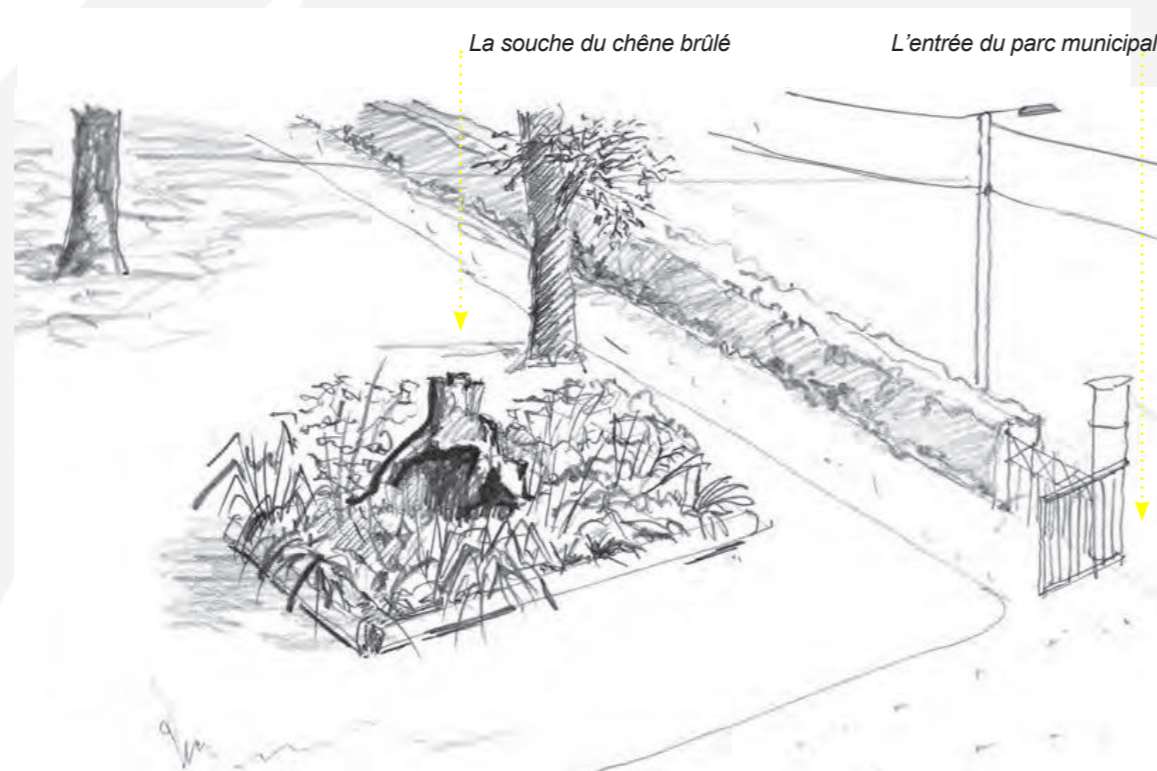
AUTRES PROTECTIONS :
Néant.

Bohain-en-Vermandois, bourg médiéval à la frontière entre la France et le Saint Empire romain germanique

Les découvertes archéologiques attestent d'une occupation ancienne du site de Bohain-en-Vermandois. La ville se développa au Moyen-âge sous la protection du château et de son enceinte fortifiée. Située aux confins du département de l'Aisne, cette ville frontière subit une douzaine de sièges avant 1870 (le comte de Flandre, le roi d'Angleterre, les Armagnacs, les Bourguignons, les troupes espagnoles, Turenne, le duc de Guise).

Un chêne historique hors la ville

Le «*chêne brûlé*» était signalé comme arbre historique sur la carte IGN au 1/25 000. Ce chêne aujourd'hui disparu était situé en dehors de la ville, au nord, dans un champ, à proximité de la ferme du chemin des dames. Un chemin agricole aujourd'hui disparu, en contrebas du stade, y menait. Le chêne, énorme, avait un tronc creux. Quatre personnes pouvaient s'y tenir.



Bohain-en-Vermandois, bourg médiéval à la frontière entre la France et le Saint Empire romain germanique



source :Extraits de l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne / DREAL Picardie

Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur



Illustrations

CIMETIÈRE FRANCO-ALLEMAND DE LEMÉ (LE SOURD)



Les deux cimetières militaires les plus proches inscrits dans le projet de classement à l'Unesco des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre sont celui de Lemé (Le Sourd) situé à 12.5 km à l'est et celui de St-Quentin à 17 km à l'ouest.

Le premier présente un cordon arboré aéré laissant entrevoir les plateaux vers la zone de projet. Il n'est donc pas exclu que des interactions aient lieu, toutefois, on peut noter que le sens de commémoration du site n'est pas dans la direction de la zone de projet.



CIMETIÈRE FRANCO-ALLEMAND DE SAINT-QUENTIN



En ce qui concerne celui de St-Quentin, non seulement il présente un cordon arboré dense mais de plus il est complétement inscrit dans l'urbain ce qui évite toute interaction possible avec le projet.



Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des éléments de patrimoine et de paysage portant un rayonnement dépassant la reconnaissance régionale voire nationale. Ils représentent des éléments identitaires du territoire devant faire l'objet d'une analyse détaillée pour définir leur niveau de sensibilité au projet, les implications dans le choix de construction de celui-ci (éviter/réduire) et pour déterminer in-fine l'impact du projet sur ces éléments.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
- Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
- Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écran arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)
- Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

(A) (B)										
Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco										
n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
1	Chemins de St-Jacques de Compostelle	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	15 km au plus proche	la liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe en frange est de l'aire d'étude intermédiaire. Elle suit majoritairement le GR655 qui passe de vallées à plateaux. De part et d'autres la vallée de la Somme les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent se tourner vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs des Terres Noires, de Grugies, de Mézières-Sissy et du St-Quentinois)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
2.1	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest	Lemé (02)	12,5 km	Concerne le cimetière franco-allemand de Le Sourd. Le site est isolé des zones d'habitat et est en partie orienté vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs de l'Arc de Thiérache, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			oui
2.2		St-Quentin (02)	17 km	Concerne le cimetière allemand et monument franco-allemand qui se trouve sur la frange ouest du pôle urbain. Les perspectives sont majoritairement tournées vers l'ouest et le sud-ouest donc à l'opposé de la zone de projet.	régional	oui (Parcs du ST-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
2.3		Veslud (02)	34km	concerne le cimetière allemand au sud de la commune. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais la commune est inscrite au cœur d'un ensemble boisé limitant les vues à son environnement proche.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)			
2.4		Cuts (60)	44 km	Concerne la nécropole nationale et le monument en l'honneur des combattants Somaliens morts pour la France. Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV, toutefois, la distance à la zone de projet et la présence de boisements en avant-plan du secteur de projet limitent fortement la perception et l'identification du projet.	régional	oui (Parcs de Ville d'Oyses et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)			

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée



(A)

(B)

Sites classés et inscrits										
n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
Sites classés										
3	Bohain-en-Vermandois (02)	Le Chêne Brûlé	19 km	La souche restante est implantée au nord de la commune et protégée par un écran arboré.	Local	oui (Parcs de Noyades, du Haut de Correau, de la Pâture, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
4	Le Nouvion-en-Thiérache (02)	Trois chênes	27 km	Ils sont blottis au cœur de la forêt de Nouvion.	Local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
5	Laon (02)	Les bois, promenades et squares environnant la ville de Laon	26 km	Ils sont inscrits au cœur de l'urbain. Toutefois, certaines parties des éléments se trouvent en hauteur dominant la ville (effet de belvédère potentiellement tourné vers la zone de projet). A noter que la distance au projet et le contexte éolien pré-existant atténuent fortement les risques d'interactions.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (paysages remarquables)			
6	Molinchart (02)	Amas de roches dénommé la Hotte Gargantua	26,5 km	Blotti dans un écrin arboré au sud du bourg. La ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
7	Caulaincourt (02)	Parc du château	27 km	Inscrit en fond de vallée et dans un écrin arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur l'Omignon et vers la zone de projet. Toutefois, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
Sites inscrits										
8	Fonsommes (02)	Source de la Somme	12 km	A l'écart au nord du bourg et accolée à la ferme Fervaques. Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	oui (Parcs de Hauteville, du Haut de Correau, de la Pâture, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
9	Bourguignon-sous-Montbavin / Royaucourt-et-Chailvet (02)	Villages et abords	31 km	Les 2 sites sont inscrits dans un ensemble de massifs forestiers et en zone basse par rapport à la zone de projet. De plus la ZIV indique le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (belvédères emblématiques)			
10	Vaucelles (59)	Abbaye et abords	32,4 km	La partie sud du site est marquée par un massif forestier et la majeure partie des perspectives aux abords de l'abbaye est tournée vers le nord et l'ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Noyales, du Haut de Correau, de la Pâture, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (église classée aux MH)			
11	Etoeungt (59)	Le Parcq	39 km	Le site se trouve au cœur du bocage de Thiérache et la forêt de Nouvion constitue un écran visuel limitant les vues vers la zone de projet. De plus, la ZIV indique que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (église classée aux MH)			
Opportunités et projets de classement										
12	Coucy-le-Château-Auffrique (02)	village ?	35,5 km	La commune se trouve au cœur d'ensembles forestiers et en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	oui (Parcs de Ville d'Oyses et de Carrière-Martin)	oui (paysages remarquables)			



Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

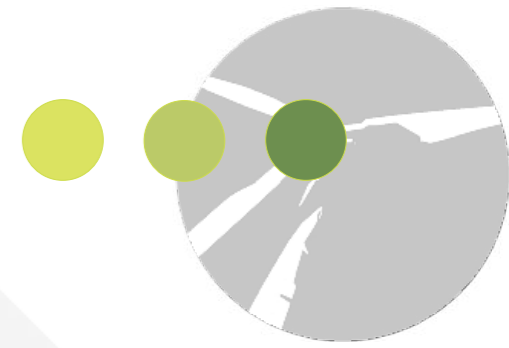
(A)

(B)

Paysages emblématiques et remarquables

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
	Aisne	La Vallée de l'Oise moyenne entre Hauteville et La Fère	0 km au plus proche	Le fond de vallée est assez large et peu profond ce qui laisse présager des vues potentielles. Le périmètre de ce paysage d'intérêt comprend les hauts de versants de la vallée jusqu'à la zone de projet.	local	oui (Parcs de Carrière-Martin, du Mont Hussard et de son extension pour les plus proches)	oui (belvédères emblématiques, MH)			oui
15		Vallée de l'Oise entre Guise et St-Michel et vallée du Ton	10 km pour le plus proche	Le secteur le plus proche de ce paysage d'intérêt se trouve dans l'axe de la zone de projet. Toutefois, il se trouve à 10 km ce qui limite le niveau de prégnance potentielle du projet. De plus, la ZIV situe la vallée de l'Oise en zone de non visibilité.	régional	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (églises fortifiées de la Thiérache, MH)			
16		Source et vallée de la Somme amont	11 km au plus proche	La vallée de la Somme amont est orientée vers la zone de projet. Toutefois, la ZIV montre que les secteurs les plus proches de ce paysage d'intérêt se trouvent en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs de la Pâturage-Haut de Correau, du Mont Hussard et de son extension)	oui (sites inscrits)			
17		Forêt Domaniale d'Andigny	15 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, les franges sud de ce massif boisé sont tournées vers la zone de projet. Sur cette frange, la ZIV montre des perceptions ponctuelles.	local	oui (Parcs de Noyales, de Hauteville, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
18		Vallée de la Serre	19km	Cette petite vallée est orientée vers la zone de projet pouvant laisser présager des vues potentielles. Toutefois, la ZIV la positionne en zone de non visibilité à laquelle s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs des Quatre Bornes et des Ronchères)	non			
19		Massifs de St-Gobain et collines du Noyonnais	19 km au plus proche	Paysage jouant entre ouverture et fermeture laissant présager des perceptions potentielles. La ZIV montre des zones de visibilité ponctuelles sur les zones ouvertes des collines du Noyonnais qui se trouvent à plus de 20 km de la zone de projet.	local	oui (Parcs de Ville d'Oyses, de la Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)			
20		Forêts du Nouvion et de la Queue de Boue	21 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois la ZIV montre des zones de perceptions sur les franges sud du site tournées vers la zone de projet. A noter que le bocage identitaire de la Thiérache où se trouve ce paysage d'intérêt offre une succession de filtres visuels auxquels s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (églises fortifiées de la Thiérache, MH)			
21		Vallée de l'Omignon	21 km	La tête de cette vallée se trouve en arrière-plan de la ville de St-Quentin qui joue un rôle de filtre visuel en amont de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le secteur est majoritairement en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs de Omissy, St-Quentin nord, du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (sites classés)			
22		Forêt de Samoussy et Marais de Liesse-Notre-Dame	21 km	Le secteur se trouve en zone basse et sa distance au projet limite toute interaction notable avec celui-ci. La ZIV montre que le site est majoritairement en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs du Mont Benhaut et de la Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)			

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

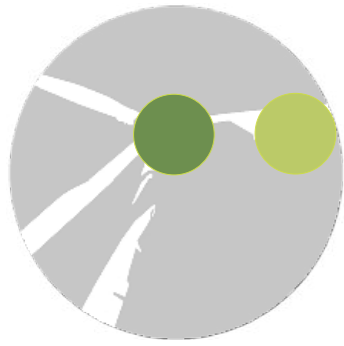


Paysages emblématiques et remarquables (suite)										
n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A) Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	(B) Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
23	Belvédères / édifices émergents	Eglises fortifiées de la Thiérache I	5 km au plus proche	Secteur qui s'étend de Hauteville (au plus proche de la zone de projet) jusque Vimy (au sud de La Capelle). La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles depuis les hauts de versants de la vallée de l'Oise et notamment sur les secteurs les plus proches de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			oui
24		Eglises fortifiées de la Thiérache II	14 km au plus proche	Secteur qui s'étend de Marfontaine (au plus proche de la zone de projet) jusque Rozoy-sur-Serre. La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles. Toutefois, la distance au projet devrait atténuer le niveau de prégnance du projet.	local	oui (Parcs de Vilpion, de Ronchères, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			
25		St-Quentin	16 km	Concerne la cathédrale. Le périmètre d'interdiction est restreint aux premiers plateaux autour de la ville et il n'y a pas de zone de vigilance préconisée. Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers le projet depuis les hauteurs de l'édifice et les plateaux alentours.	local	oui (Parcs du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (ville d'art et d'histoire, Unesco, paysages remarquables)			
26		Laon	25 km	Concerne le panorama depuis les remparts de la ville d'où les vues portent loin. La zone de projet s'inscrit dans la zone de vigilance du belvédère malgré sa distance de 25 km.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (sites classés, MH)			oui
Autres éléments d'intérêt										
27	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	16 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent présager peu d'interactions potentielles avec le projet.	régional	oui (Parcs du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)



Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

La détermination des niveaux de sensibilité des tableaux précédents permet d'établir une cartographie hiérarchisant les sites et paysages d'intérêt par niveau d'enjeu.

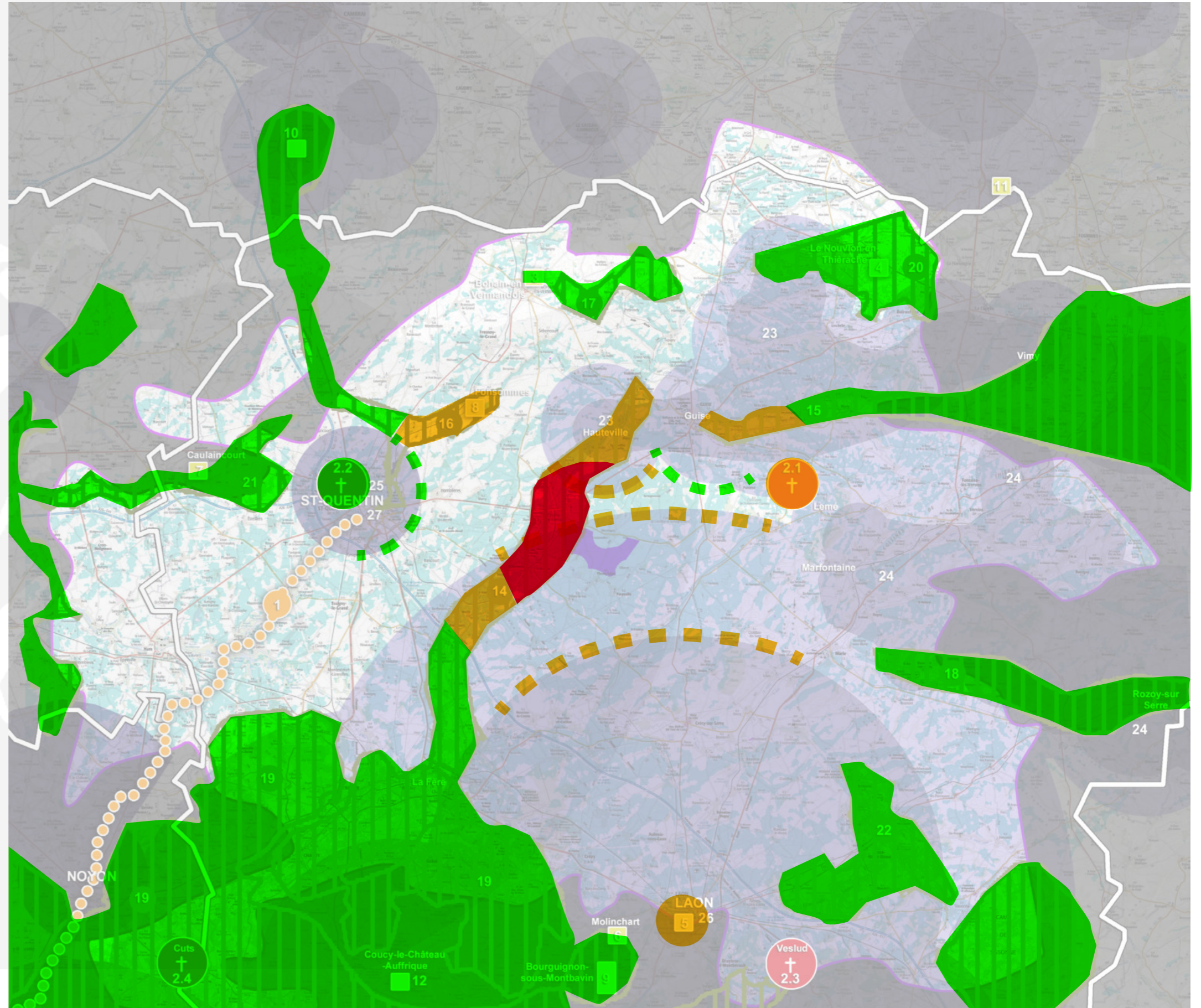
Il en ressort que 3 éléments d'intérêt émergent comme sensibles au projet de Stes-Yolaine et Benoîte.



Il s'agit de la vallée de l'Oise où la zone de projet s'inscrit. Cette vallée présentant un profil large et peu profond, des perceptions sur le projet sont à attendre ainsi que des interactions avec le patrimoine s'y trouvant. En s'éloignant de la zone de projet, la ZIV montre que la visibilité de celui-ci depuis la vallée est plus réduite voire quasiment nulle, toutefois des perceptions ponctuelles restent possibles.

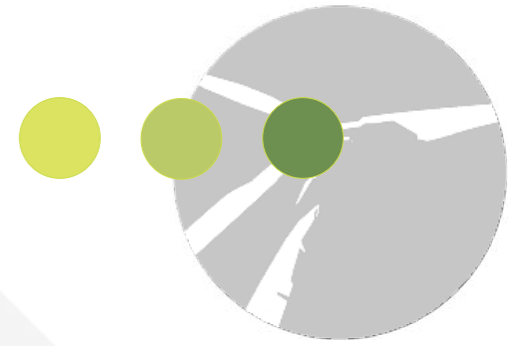
La zone de projet se trouve en dehors des zones d'interdiction de développement éolien associé aux belvédères emblématiques. Toutefois, on peut noter qu'elle s'inscrit dans le périmètre de vigilance de celui de Laon et à proximité de ceux de Hauteville et Guise associés au patrimoine des églises fortifiées de la Thiérache.

De manière plus éloignée encore, la nécropole nationale sur la commune de Lemé (12 km) qui est inscrite dans le projet de classement Unesco des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre.

On peut aussi noter les sources de la vallée de la Somme au niveau de Fonsommes et la séquence de la vallée de l'Oise à l'est de Guise qui sont toutes deux tournées vers la zone de projet.



-  Enjeu fort
-  Enjeu moyen
-  Enjeu Faible à nul



Saint-Quentin, Ville d'art et d'histoire

Avec son ancienne Collégiale devenue Basilique, son Hôtel de Ville de style gothique flamboyant, ses façades Art Déco et ses souterrains la ville offre une alchimie exceptionnelle dans la diversité de son patrimoine.



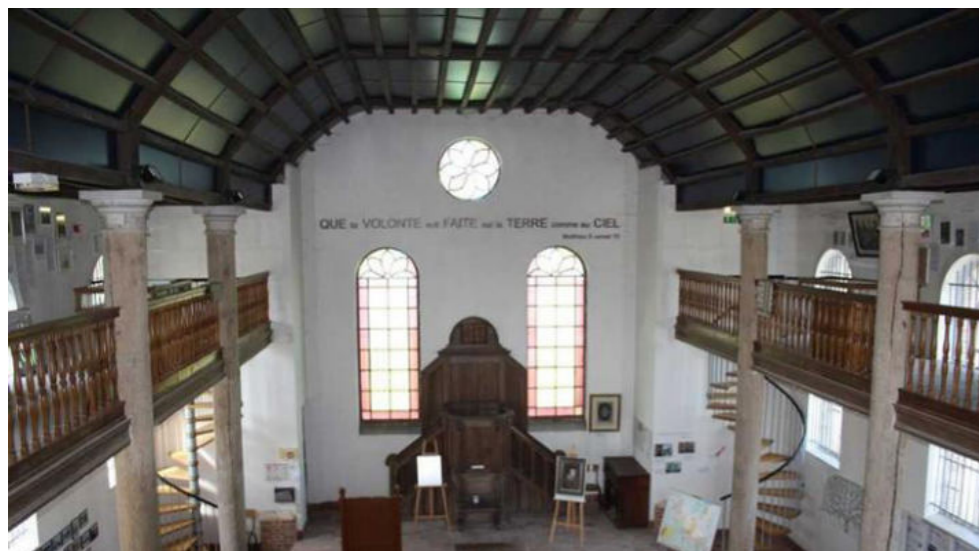
Temple-musée de Lemé

Temple protestant, aménagé en musée de l'histoire du protestantisme régional.

Ouvert au public en juillet et août les samedi et dimanche de 14h30 à 18h et pendant les journées du patrimoine (3ème week-end de septembre).

Il abrite 2 expositions:

- dans les tribunes : l'origine du Protestantisme en Europe, en France et en Thiérache
- au rez de chaussée : le Protestantisme dans l'Aisne au XIXe siècle- l'orphelinat de Garçons de Lemé - les premiers missionnaires en Afrique du Sud.



Réserve naturelle des marais d'Isle

Situés à 12 km des sources de la Somme, les Marais d'Isle représentent une véritable oasis de nature au coeur de la ville.

Un îlot de verdure

Pour préserver cette biodiversité exceptionnelle, une partie du site est, depuis 1981, classée Réserve Naturelle Nationale et depuis 2008, « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) pour la conservation des oiseaux sauvages au titre du réseau écologique européen Natura 2000.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sont en charge de la gestion écologique du site.

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle est à la fois :

- un espace naturel protégeant un patrimoine remarquable
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement.

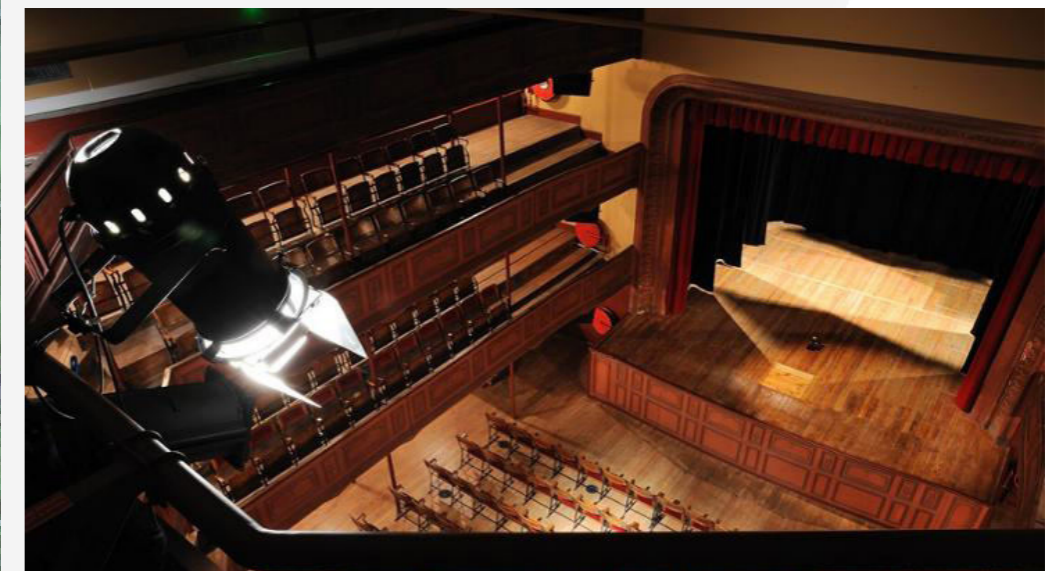
Des espèces protégées

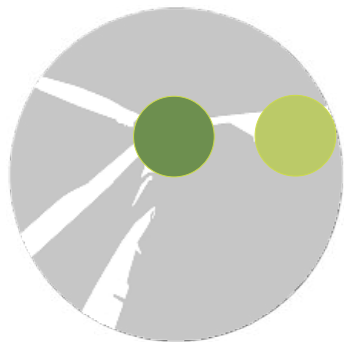
On relève cinq espèces protégées telles que la Grande douve, le Potamot coloré ou encore la très rare Ciguë vireuse. La Ciguë vireuse trouve aux marais d'Isle une des dernières stations viables en région Nord-Pas de Calais- Picardie. Des espèces remarquables comme le Souchet brun ou le Marisque confortent la richesse floristique du site.



Familistère de Guise

Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), fondateur de la manufacture des fameux poêles Godin, imaginait une société offrant à ses employés les «équivalents de la richesse». Il réalisa pendant la seconde moitié du XIXème siècle le Familistère ou «Palais Social». Vous découvrirez le Familistère à travers son musée de site, l'appartement témoin, les cours des pavillons d'habitation, le jardin d'agrément, les économats, le Théâtre du Familistère et la buanderie-piscine.





Approche socio-culturelle

LES AXONAIS CÉLÈBRES / LITTÉRATURE



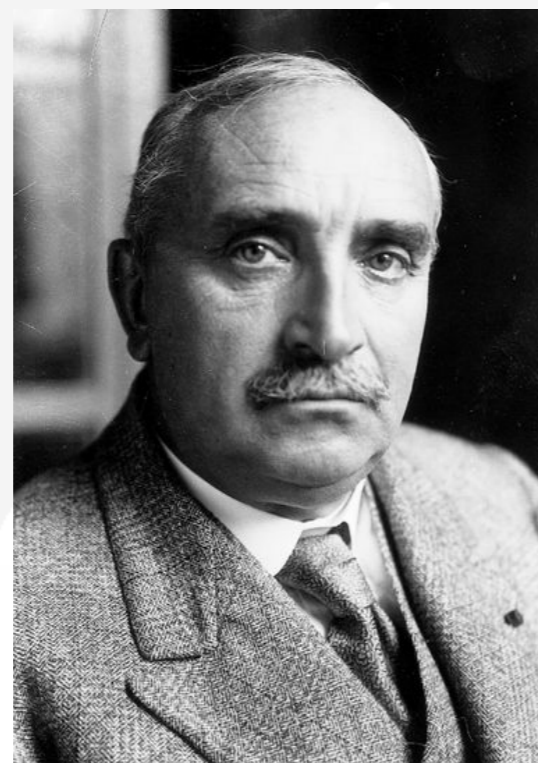
Jean de la Fontaine



Jean Racine



Alexandre Dumas



Paul Claudel

LES AXONAIS CÉLÈBRES / PEINTURE & SCULPTURE



Les frères Le Nain (XVII^{ème})



Maurice Quentin de la Tour (XVIII^{ème})



Camille Claudel (XIX/XX^{ème})

LES AXONAIS CÉLÈBRES / POLITIQUE



Nicolas de Condorcet (Secrétaire perpétuel de l'académie des sciences - XVIII^{ème})



Camille Desmoulins (député de la Seine / révolutionnaire guillotiné - XVIII^{ème})

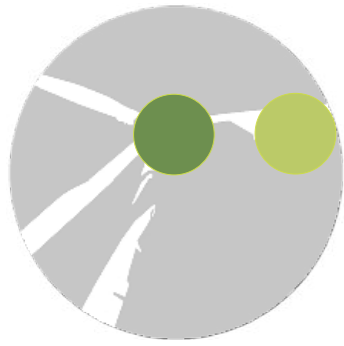


Louis St-Just 'l'archange de la Terreur' (député de l'Aisne / révolutionnaire - XVIII^{ème})



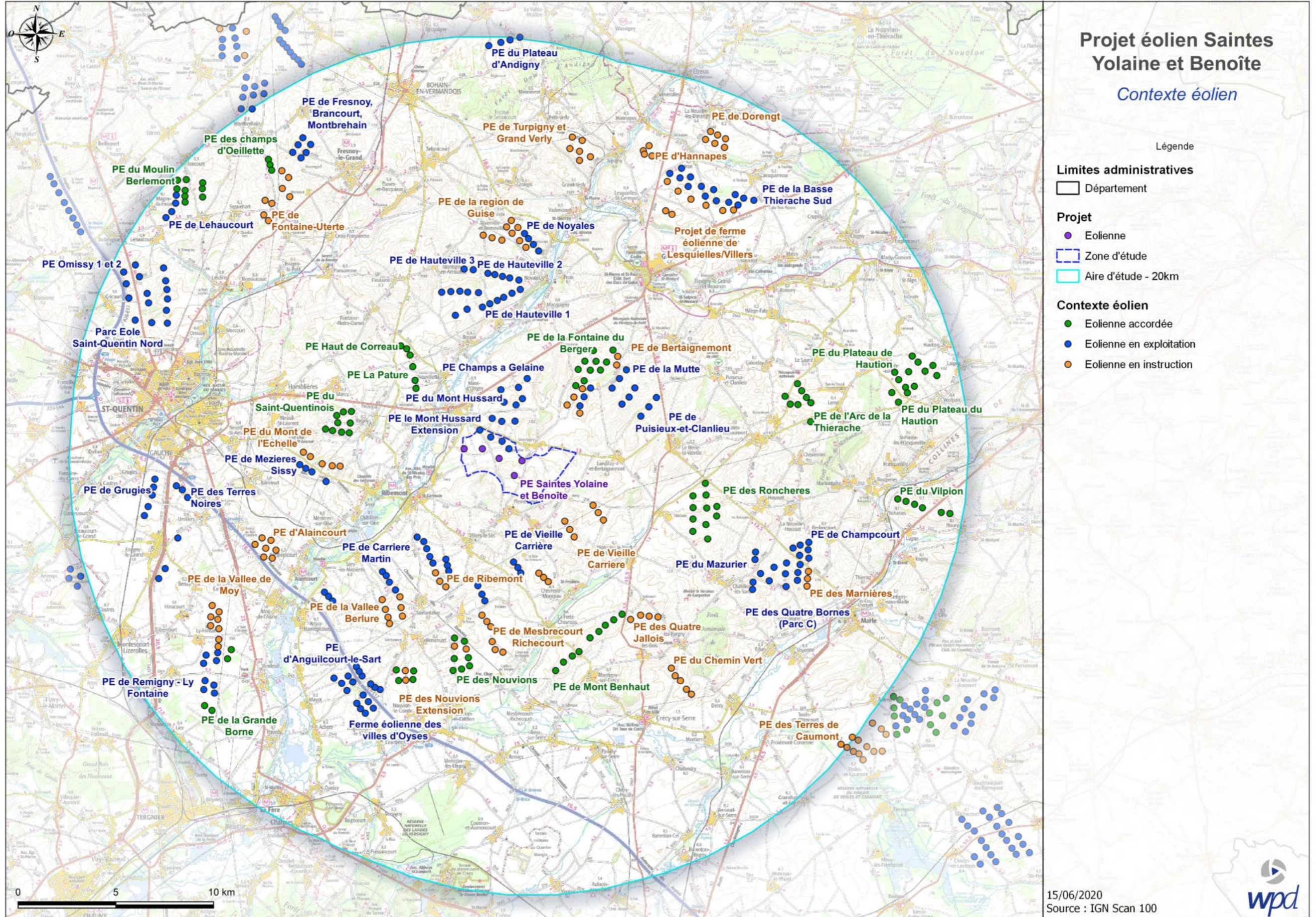
**C/ETAT INITIAL À
L'ÉCHELLE DES AIRES
D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES,
RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES**





Données sur le contexte éolien fournis par WPD

La carte montre aussi un contexte éolien en cours de densification. La zone d'implantation du projet (ZIP) compte d'ailleurs 4 éoliennes associées au parc existant du Mont Hussard et son extension qui occupent la frange nord du projet Stes Yolaine et Benoîte.



Le contexte éolien local

Parcs existants, accordés et en instructions
(données de juin 2020)



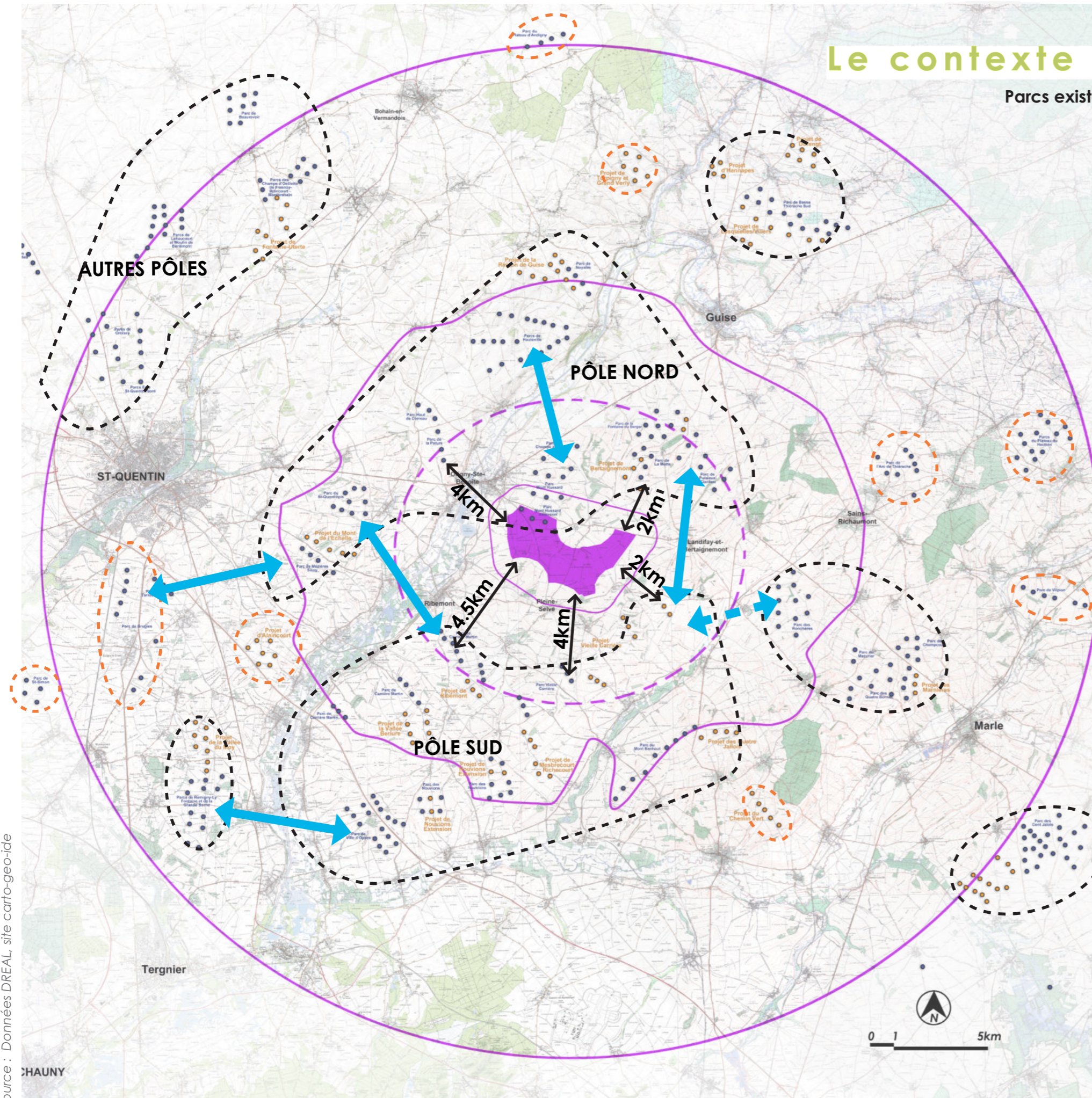
Dans un rayon de 20 km autour du projet de Stes-Yolaine et Benoîte on dénombre plus de 182 machines en exploitation, 99 autorisées et 118 machines déposées en cours d'instruction.

Les parcs éoliens les plus proches se trouvent dans l'aire immédiate, il s'agit des parcs existants du Mont Hussard et de son extension dont les 4 éoliennes se trouvent au sein de la zone de projet. Le projet s'inscrit en frange sud du pôle en cours de densification dont le parc du Mont Hussard et son extension font partie. On note un autre pôle proche en cours de densification comptant le parc de Carrière-Martin. Le pôle du Mont Hussard présente des implantations majoritairement en grappe et le pôle de Ribemont présente quant à lui des implantations en ligne dans un axe NO-SE. Hormis avec le parc du Mont Hussard, les interdistances avec le contexte éolien proche est de 2 km avec le pôle éolien de la Mutte, Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger et de 4 km minimum avec les autres parcs, ce qui maintient des respirations paysagères notables avec la zone de projet. En matière de répartition de l'éolien on compte aussi des petites polarités isolées et notamment à l'est de la zone d'étude.

Au regard du contexte éolien existant et des projets déposés, une attention particulière devra être portée sur les phénomènes d'encercllement potentiels voire de saturation de l'éolien notamment pour les communes situées entre les deux pôles denses au nord et au sud de la zone de projet. Ces phénomènes feront l'objet d'une analyse spécifique dans la partie impact.
En matière d'implantation, les parcs existants et accordés n'imposent pas d'organisations particulières. Toutefois la forte proximité du parc du Mont Hussard impose de fait une mise en continuité et en cohérence du projet de Stes Yolaine et Benoîte.

Les projets en cours d'instruction s'orientent majoritairement vers une densification des pôles existants au nord et sud de la zone de projet et vers les territoires de la Somme. Si l'on tient compte de ces projets en cours d'instruction et du présent projet Stes-Yolaine et Benoîte, un rapprochement des deux pôles denses est à attendre.

Par conséquent, les phénomènes d'encercllement et de saturation potentiels de l'éolien s'en trouveront renforcés en particulier pour les communes situées au coeur du périmètre rapproché. Ces phénomènes feront l'objet d'une analyse spécifique.



- Zone de projet
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum
- Aire d'étude intermédiaire de 20 km
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction
- Pôles éoliens plus ou moins cohérents en cours de densification
- Petits pôles éoliens isolés
- Respiration paysagère de 5 km
- Respiration paysagère inférieure à 5 km

source : Données DREAL, site carto-geo-ide



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

MÉTHODOLOGIE DREAL CENTRE

NOTE DE LA DREAL CENTRE

Cette note de méthode de la DREAL CENTRE, publiée au 31/01/2014, fait référence pour définir la méthode de travail et de calcul des indices de saturation.

Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

- L'hypothèse d'une visibilité panoramique sur 360° pour l'ensemble des points de vue considérés est fictive. Ce genre de situation n'existe que dans de très rares cas ;
- De fait, ce n'est pas tant la visibilité réelle des éoliennes qui est ici étudiée (l'analyse ne permet pas de le refléter) que l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage ;
- Pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement » présent par « temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;
- La saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

MÉTHODE DE MESURE ET CALCUL DES INDICES D'APRÈS LA MÉTHODE DE LA DREAL CENTRE

Sur le périmètre de 0 à 5 km : Depuis le point de vue considéré (un village dans tous les cas ici), on trace les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A de l'ensemble des secteurs angulaires.

Sur le périmètre de 5 à 10 km : La méthode est réitérée de la même façon que précédemment en traçant les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A' des secteurs angulaires.

Le premier « indice d'occupation des horizons » est le résultat de la somme A+A' en incluant les doubles-comptes.

Un second indice complémentaire permet de mieux évaluer la valeur de ce premier indice au regard de la densité visuelle.

En effet, une occupation angulaire importante sur l'horizon n'engendrera pas nécessairement une impression de densité.

L'indice de « densité sur les horizons occupés » est fourni par le ratio du nombre total d'éoliennes présentes dans les 5 premiers kilomètres (B) sur l'indice d'occupation des horizons, soit le ratio B / (A+A').

Le troisième indice est celui du plus grand angle de respiration exempt d'éolienne.

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE

A – Résultats attendus

Cette méthodologie employée est donc globalisante à l'échelle du territoire, et ne focalise pas spécifiquement sur un projet en particulier. Elle donne des indications générales sur le niveau de saturation d'un territoire. Aussi il est important de remarquer que les périmètres proposés le sont au regard des points de vue considérés et non pas vis-à-vis du projet. C'est pourquoi, il n'y a pas de réelle corrélation entre le périmètre d'étude paysagère propre au projet et les valeurs périmétriques définies a priori dans la méthodologie.

B – Précisions apportées

A titre indicatif le secteur angulaire spécifique au projet

éolien est identifié par une couleur différente. Toutefois, à ce stade de l'état initial et de l'objectif de la méthode, il n'est pas ajouté au calcul de l'indice d'occupation des horizons. Il permet juste de visualiser l'impact supplémentaire potentiel à prendre en compte dans les stratégies d'implantation.

De plus, nous indiquons le « plus grand angle de respiration » tous secteurs confondus (0-5 km et 5-10 km).

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Le tableau de calcul correspondant à chaque point de vue est fourni avec la carte d'occupation.

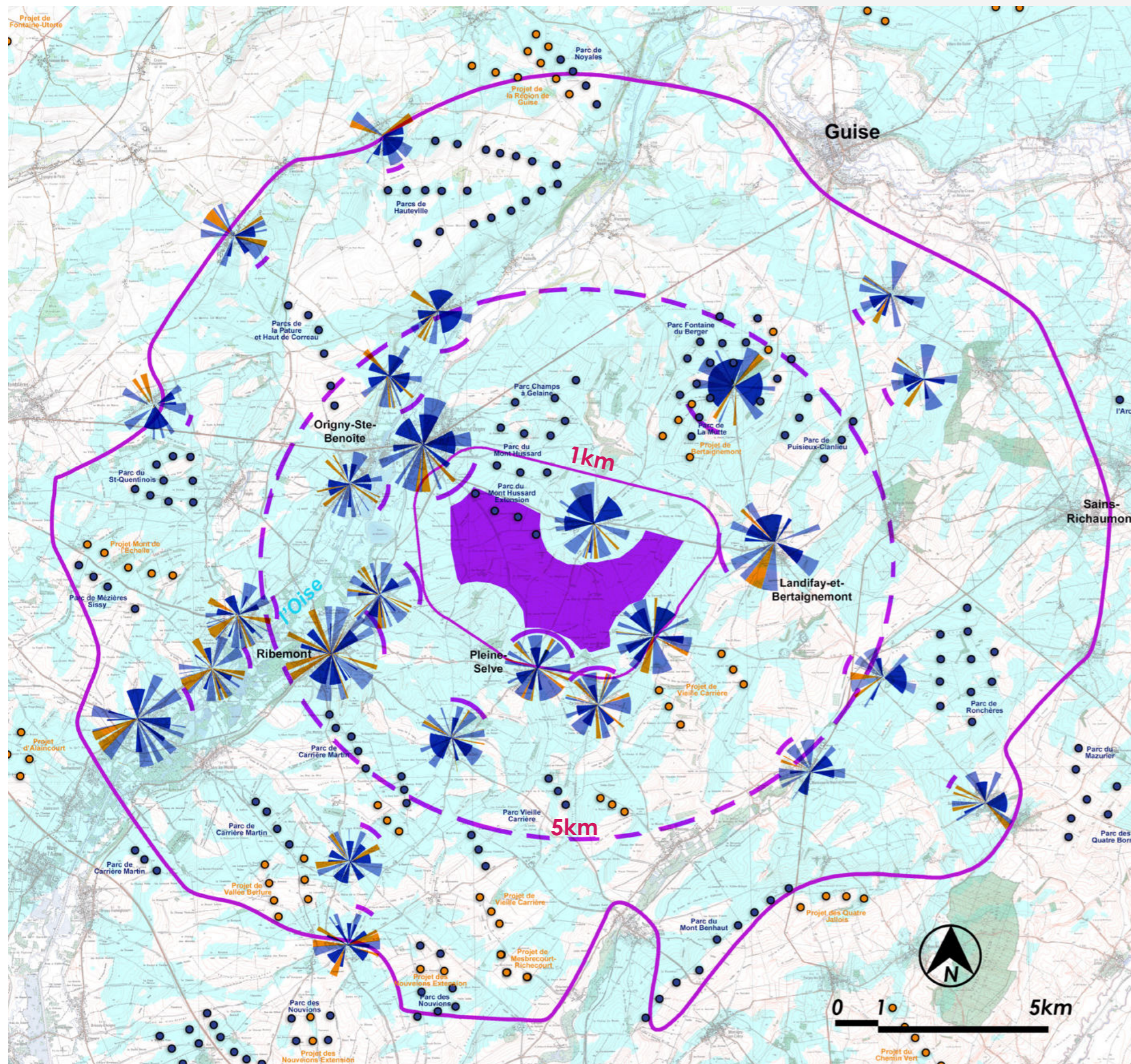
Selon la note de la DREAL CENTRE, les « seuils d'alerte » sont les suivants :

- Lorsque l'indice d'occupation des horizons (A+A') dépasse 120°, l'effet est considéré sensible dans le paysage ;
- Lorsque l'indice de densité atteint la valeur de 0,1. C'est-à-dire que la moyenne d'occupation des horizons, par des éoliennes présentes jusqu'à 5 km, est de l'ordre d'une machine par pas de 10° ;
- Lorsque le plus grand angle de respiration est inférieur à une valeur comprise entre 160 et 180°. **Toutefois, en région Hauts de France, compte tenu du contexte éolien très dense et pour prendre en compte une mobilité minimale du regard, le seuil retenu pour les angles de vue sans éoliennes est de 90°.**

Si l'une de ces trois conditions est remplie, la DREAL CENTRE estime qu'il y a risque d'effet d'encerclement.

Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN



L'étude d'encerclement concerne uniquement les communes se trouvant en zone de visibilité du projet. Dans le rayon de 5 km autour de la zone du projet, 12 communes sont concernées. Au-delà des 5 km, quelques communes se trouvant aussi en zone de visibilité potentielle et ne montrant pas de filtres arborés notables ont aussi été analysées.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction.

En violet sont représentées les emprises de la zone de projet Stes-Yolaine et Benoîte

Zone d'implantation du projet (ZIP)

Aire d'étude immédiate (1 km)

Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP + rayon de 5 km à titre de repère

Parcs existants et autorisés Projets déposés et en cours d'instruction

Zone de visibilité de la zone de projet (à hauteur du moyeu) Zone de visibilité faible à nulle de la zone de projet

Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

TABLEAU DE RELEVÉ DES DONNÉES ET DE CALCUL DES INDICES



Bourgs et hameaux analysés	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km (A') autour de la commune		Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km autour de la commune		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km autour de la commune B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	(A+A') : Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés	Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
Dans le rayon de 0 à 5 km autour du projet						
Courjumelles/Monplaisir/Monchagrin	138°+115°=253°	266°	40	13	0.16/0.20	32°/27° ■
Villancet/Torcy	126°+127°=253°	277°	46	13	0.18/0.21	37°/37°
Bertaignemont	236°+84°=320°	339°	43	7	0.13/0.15	52°/30°
Origny-Ste-Benoîte	144°+85°=229°	250°	44	7	0.19/0.20	35°/35°
Landifay-et-Bertaignemont	122°+92°=214°	241°	46	11	0.21/0.23	42°/42°
Pleine-Selve	93°+148°=241°	269°	33	12	0.13/0.16	30°/30° ■
Parpeville	99°+136°=235°	271°	29	12	0.12/0.15	34°/25° ■
Lucy	98°+134°=232°	265°	48	7	0.20/0.20	50°/38° ■
Ribemont	117°+97°=214°	257°	43	8	0.20/0.19	58°/39° ■
Villers-le-Sec	141°+112°=253°	268°	31	14	0.12/0.16	31°/30°
Thénelles	113°+70°=183°	209°	39	5	0.21/0.21	58°/30°
Neuville	158°+59°=217°	240°	54	5	0.25/0.24	48°/36°
Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet						
Bernot	182°+41°=223°	251°	60	11	0.27/0.28	60°/49°
Faucouzy	103°+96°=199°	218°	33	9	0.16/0.19	73°/73°
Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	89°+104°=193°	201°	29	9	0.15/0.19	81°/81°
Sissy	90°+91°=181°	229°	36	12	0.20/0.21	40°/22° ■
Chatillon-sur-Oise	51°+91°=142°	200°	28	12	0.19/0.20	40°/28°
Mézières-sur-Oise	83°+97°=180°	204°	30	15	0.16/0.22	53°/53°
Surfontaine	156°+56°=212°	243°	49	10	0.23/0.24	30°/30°
Renansart	124°+53°=177°	236°	49	10	0.27/0.25	55°/55°
Sons-et-Ronchères	100°+56°=156°	182°	35	7	0.22/0.23	105°/92°
Clanlieu	76°+117°=193°	206°	29	6	0.15/0.17	62°/62°
Audigny	58+100°=158°	173°	27	8	0.17/0.20	67°/67°
Montigny-en-Arrouaise	122°+64°=186°	214°	30	10	0.16/0.18	112°/95°
Fontaine-Notre-Dame	57°+88°=145°	182°	33	2	0.22/0.19	83°/75°
Marcy	92°+80°=172°	192°	19	5	0.11/0.12	108°/63°

Sur les 24 communes analysées, on peut voir que tous les indices sont théoriquement au-dessus des seuils d'alerte définis par la DREAL Centre.

Selon cette dernière, le territoire autour de la zone de projet montre donc un risque d'effet d'encerclement.

En conclusion et au regard de cette analyse «théorique», le territoire montre déjà des risques d'encerclement par l'éolien avant-projet.

Des phénomènes qui se trouvent amplifiés si l'on tient compte des projets déposés en cours d'instruction.

Si l'on observe la localisation de l'emprise du projet, la majeure partie des angles de respiration visuelle maximale n'est pas tournée vers la zone de projet. Seules les communes de Pleine-Selve, Parpeville, Ribemont, Lucy, Sissy et les hameaux de Courjumelles, Monplaisir, Monchagrin risquent d'avoir un impact supplémentaire généré par le projet puisque celui-ci s'inscrit dans l'angle maximal de respiration de chacune de ces communes.

On peut donc noter que le projet devrait n'avoir qu'un impact supplémentaire réduit sur ces effets d'encerclement. Toutefois il n'est pas exclu que des phénomènes de densification puissent être constatés par ailleurs dans l'analyse des photomontages. En ce qui concerne Pleine-Selve et les hameaux de Courjumelles, Monplaisir et Monchagrin qui se trouvent en prise directe avec la zone de projet et qui montrent de faibles respirations, les stratégies d'implantation doivent prendre en compte ces effets potentiels d'encerclement en réduisant l'emprise visuelle du projet.

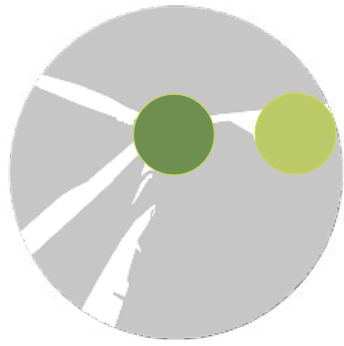
■ Communes où la zone de projet s'inscrit dans l'angle maximal de respiration visuelle

Aucune commune ne présente un indice d'occupation des horizons inférieur à 120°.

Seules les communes de Fieulaine, Audigny, Châtillon-sur-Oise et Fontaine-Notre-Dame, qui sont à plus de 5 km, s'en rapprochent.

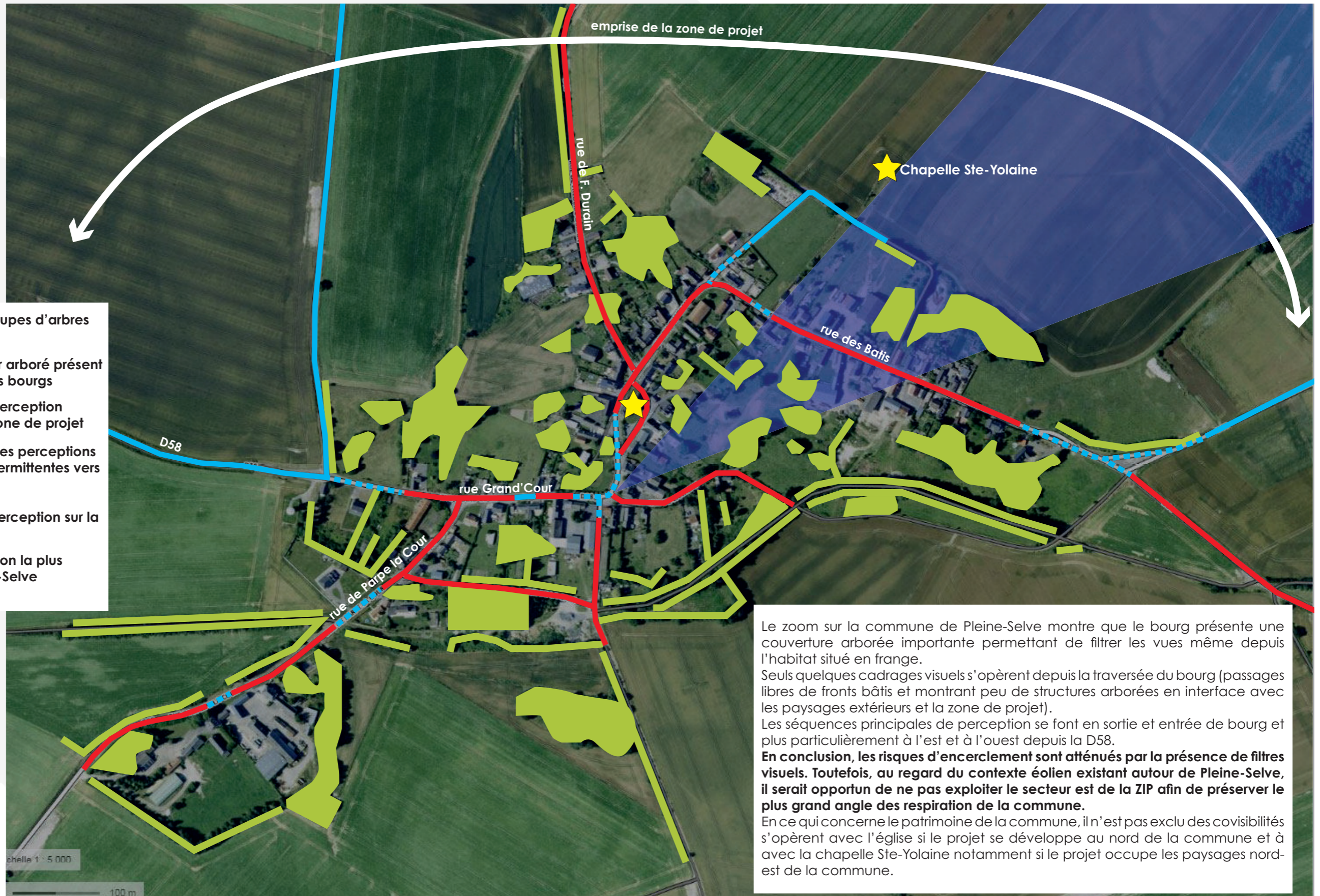
Aucune commune ne présente un indice de densité inférieur 0.1.

Seules 3 communes présentent un angle maximal de respiration supérieure ou égale à 90° (seuil Hauts de France). Ces communes se trouvent à plus de 5 km de la ZIP.



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

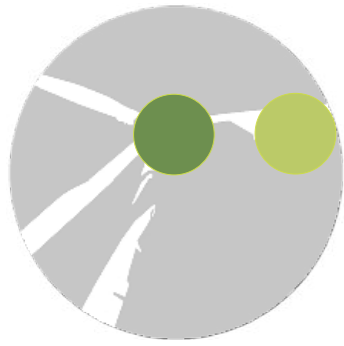
ZOOM SUR LA COMMUNE DE PLEINE-SELVE



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

ZOOM SUR LA COMMUNE DE PLEINE-SELVE





Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

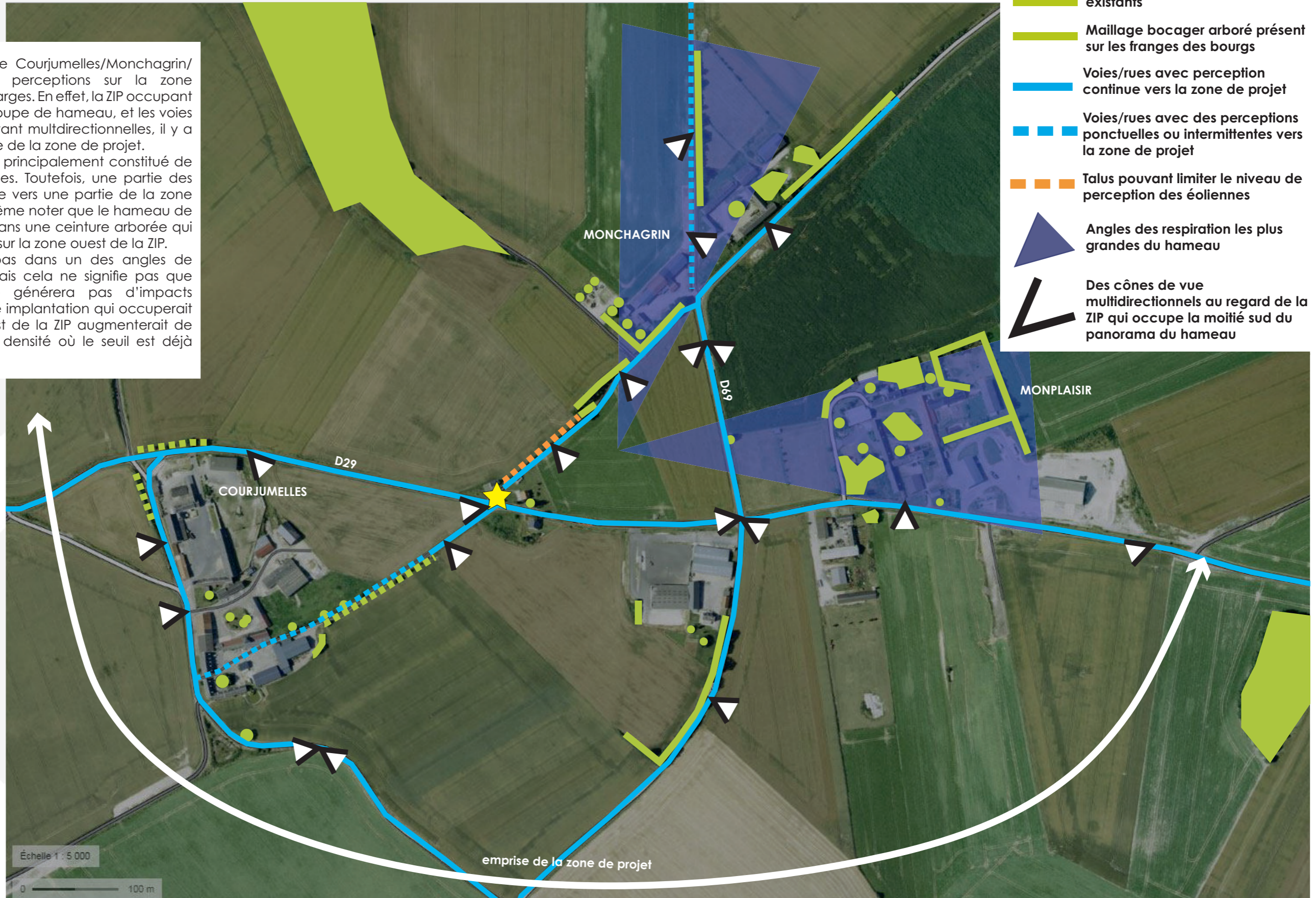
ZOOM SUR LE HAMEAU DE COURJUMELLES/MONCHAGRIN/MONPLAISIR

Le zoom sur les hameaux de Courjumelles/Monchagrín/Monplaisir montre que les perceptions sur la zone d'implantation du projet sont larges. En effet, la ZIP occupant la moitié du panorama du groupe de hameau, et les voies menant aux trois hameaux étant multidirectionnelles, il y a toujours une vue sur une partie de la zone de projet.

Le tissu bâti des hameaux est principalement constitué de fermes avec des cours carrés. Toutefois, une partie des bâtiments est toujours tournée vers une partie de la zone de projet. On peut tout de même noter que le hameau de Monplaisir s'inscrit en partie dans une ceinture arborée qui devrait limiter les perceptions sur la zone ouest de la ZIP.

Cette dernière ne s'inscrit pas dans un des angles de respiration les plus grands mais cela ne signifie pas que la zone d'implantation ne générera pas d'impacts supplémentaires. En effet, une implantation qui occuperait toute l'emprise d'est en ouest de la ZIP augmenterait de manière notable l'indice de densité où le seuil est déjà dépassé avant-projet.

- Boisements et groupes d'arbres existants
- Maillage bocager arboré présent sur les franges des bourgs
- Voies/rues avec perception continue vers la zone de projet
- Voies/rues avec des perceptions ponctuelles ou intermittentes vers la zone de projet
- Talus pouvant limiter le niveau de perception des éoliennes
- Angles des respirations les plus grandes du hameau
- Des cônes de vue multidirectionnels au regard de la ZIP qui occupe la moitié sud du panorama du hameau



Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

ZOOM SUR LE HAMEAU DE COURJUELLES/MONCHAGRIN/MONPLAISIR



Vue depuis la D29 en direction du secteur ouest de la ZIP.



→ ←
emprise de la zone
de projet et du parc
du Mont Hussard

→ ←
emprise du parc
du Mont Hussard



← →
parcs de la Mutte et de
Puisieux-Clanlieu

Panorama vers le nord du hameau déjà marqué par une présence éolienne.

emprise de la zone de projet



Panorama depuis la chapelle de Courjumelles ouvert sur une large partie de la ZIP.



Lecture physique / morphologie du territoire

Le périmètre d'étude intermédiaire de la zone de projet montre une géomorphologie progressive (altimétrie entre 75m et 143m) partant d'un complexe de vallées au sud (vallée de l'Oise et de la Serre pour les plus importantes) jusqu'aux reliefs de la Thiérache bocagère au nord. L'interface de ces deux grands ensembles paysagers est marquée par des plateaux successifs plus ou moins ondulés où se trouve la zone de projet. Les paysages de vallées au sud montrent un certain nombre de massifs boisés issus de la forêt de St-Gobain qui apportent une certaine confidentialité et limitent les perceptions visuelles lointaines. La Thiérache au nord est marquée par une trame bocagère parfois arborée ainsi que des massifs forestiers qui cloisonnent le paysage et génèrent des filtres visuels successifs limitant aussi les vues lointaines. Les paysages de plateaux où se trouve le projet sont quant à eux plus ouverts. Toutefois, on peut noter quelques patchs boisés et une urbanisation dispersée rythmant ces paysages.

Ces paysages de plateaux ne présentent pas de lignes de force majeures dans le périmètre rapproché autour du projet mais on peut noter des effets d'ondulations du relief liés à la vallée de l'Oise et aux affluents de la vallée de la Serre qui montrent une orientation générale nord-est/sud-ouest. En ce qui concerne la vallée de l'Oise/canal de la Sambre à l'Oise qui est la plus proche, elle présente un profil large avec une forte occupation végétale. Toutefois, elle montre des versants asymétriques (longs et progressifs côté zone de projet et effets de coteaux pour ceux tournés vers la zone de projet). La zone de projet est par ailleurs traversée par une dépressions (le Petit Marais) se connectant à l'Oise générant des micro-reliefs potentiellement sensibles aux rapports d'échelle avec l'éolien.

Rapport à l'éolien :

Plusieurs parcs se trouvent dans le même bassin visuel et à des altimétries équivalentes que la zone de projet. L'absence de lignes de forces a généré jusqu'à présent des compositions de parcs très diversifiées (organisation comme orientation). Par conséquent, il n'y a pas de grande structure d'appui qui se dessine. Par contre, la nature chaotique de l'environnement proche du projet peut guider les scénarios de manière à limiter les effets d'écrasement ou de surplomb. Le caractère arboré du fond de la vallée de l'Oise la protégera certainement de vues préjudiciables, toutefois l'effet belvédère de son versant ouest peut générer des covisibilités sensibles.

